



**EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE
DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES
EN REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DE 2018 A 2022**

Commission DEMOGRAPHIE du CROMKARA

Mars 2023

Membres de la commission « démographie » du CROMKARA :

Mme. Carole BARBIER SION

M. Patrick GUILLOT

M. Tristan LIVAIN

M. Frédéric RAVEL

Secrétaire administratif du CROMKARA :

M. Yoan SAUNIER

CROMK ARA

04.78.75.83.27

16, rue du Parc 69500 BRON

Sommaire

| | | |
|-------|---|----|
| I. | INTRODUCTION..... | 4 |
| II. | DEMOGRAPHIE REGIONALE GENERALE :..... | 5 |
| III. | REPARTITION PAR GENRE DES MK EN REGION ARA..... | 7 |
| IV. | REPARTITION PAR MODE D'EXERCICE DES MK EN REGION ARA..... | 7 |
| V. | LES RADIATIONS..... | 8 |
| VI. | MOBILITE, TRANSFERTS DES MK :..... | 10 |
| | a. Transferts sortants :..... | 12 |
| | b. Transferts entrants :..... | 14 |
| VII. | LES PRIMO-INSCRIPTIONS :..... | 19 |
| | a. LES DIPLOMES D'ETAT (DEMK)..... | 21 |
| | b. LES AUTORISATIONS D'EXERCICE (AE)..... | 23 |
| VIII. | RECAPITULATIF DES FLUX POUR LA REGION ARA..... | 25 |
| IX. | RECAPITULATIF DES FLUX PAR DEPARTEMENT..... | 26 |
| | A. L'AIN..... | 26 |
| | B. L'ALLIER..... | 26 |
| | C. L'ARDECHE..... | 27 |
| | D. LE CANTAL..... | 27 |
| | E. LA DROME..... | 28 |
| | F. L'ISERE..... | 28 |
| | G. LA LOIRE..... | 29 |
| | H. LA HAUTE LOIRE..... | 29 |
| | I. LE PUY DE DOME..... | 30 |
| | J. LE RHONE..... | 30 |
| | K. LA SAVOIE..... | 31 |
| | L. LA HAUTE SAVOIE..... | 31 |
| X. | CONCLUSION..... | 32 |

I. INTRODUCTION

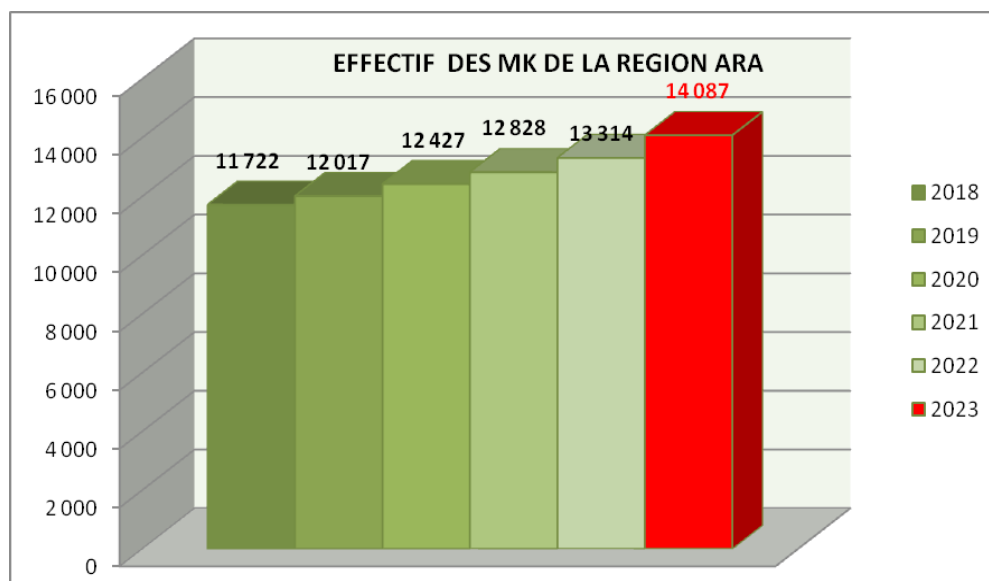
Les données exploitées dans ce rapport ont été collectées auprès du Conseil National de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes (CNOMK) ainsi qu'auprès des douze Conseils Départementaux de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes (CDOMK) de la région Auvergne Rhône Alpes. La commission « démographie » du Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes Auvergne Rhône Alpes (CROMKARA) n'a pas d'accès direct à l'ensemble des données qu'elle recherche. Nous tenons à remercier le CNOMK ainsi que les 12 CDOMK de la région pour leur précieuse contribution.

Les 12 départements de la région présentent des spécificités à prendre en considération dans l'appréciation des flux démographiques professionnels de la région. L'urbanisation, la ruralité, la densité démographique, l'activité touristique de montagne et son évolution liée au réchauffement climatique mais également l'attractivité en termes d'emploi, l'accessibilité en termes de voies de communication façonnent le paysage démographique général qui nous intéresse. L'évolution du mode de vie, du mode de travail, notre dépendance aux médecins prescripteurs et donc de leur présence, les effets du zonage, la présence d'un IFMK, les flux de physiothérapeutes européens sont autant de facteurs plus ou moins indépendants influençant les flux professionnels. Notre étude s'appuie sur des données pour les années 2018 à 2022.

Notre ambition est de permettre un suivi pérenne des flux démographiques de la région Auvergne Rhône Alpes. Nous espérons pouvoir apporter davantage d'éléments de réponses que de questions.

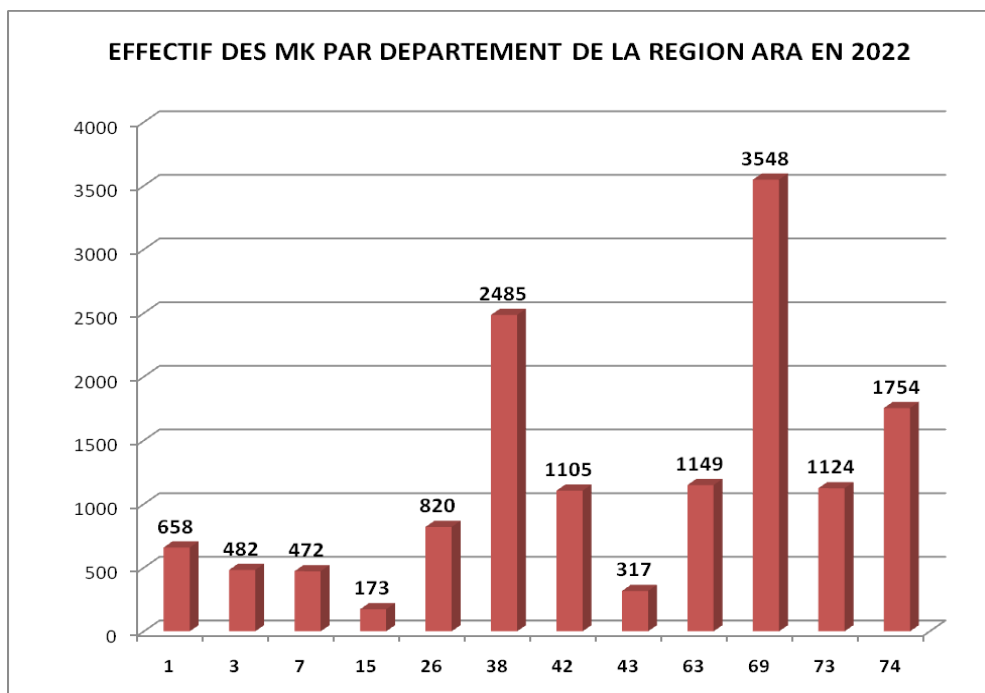
II. DEMOGRAPHIE REGIONALE GENERALE :

Le nombre de MK et sociétés inscrits au tableau de l'Ordre pour la région ARA au début de l'année 2023 est supérieure à 14000. La progression annuelle de 2021 à 2022 est de 5.8% (fig.1).

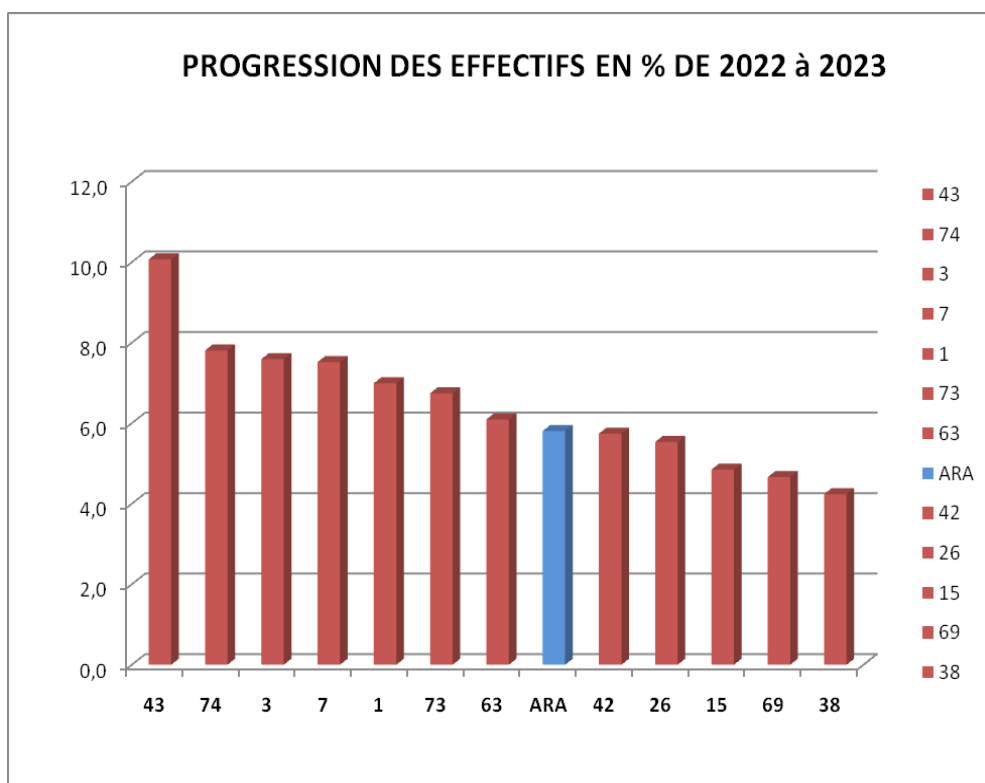


(Fig. 1 : nombre de MK et sociétés inscrits au tableau de l'Ordre en ARA)

L'effectif par département est disparate puisqu'il varie de 173 pour le Cantal à 3548 pour le Rhône (Fig.2). Toutefois, la Haute-Loire département rural enregistre la plus forte progression (10.1%) alors que le Rhône et l'Isère qui possèdent les deux plus grandes villes de la région ainsi que des IFMK, enregistrent les progressions les plus faibles (4.7 et 4.2%) (Fig.3).



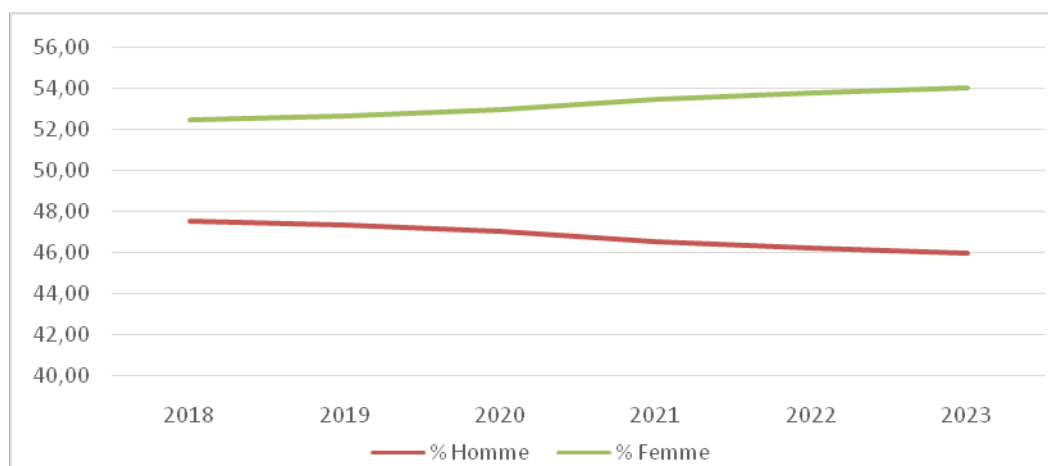
(Fig.2 : nombre de MK par département en 2022)



(Fig.3 : progression en % des effectifs de MK par département de 2022 à 2023)

III. REPARTITION PAR GENRE DES MK EN REGION ARA

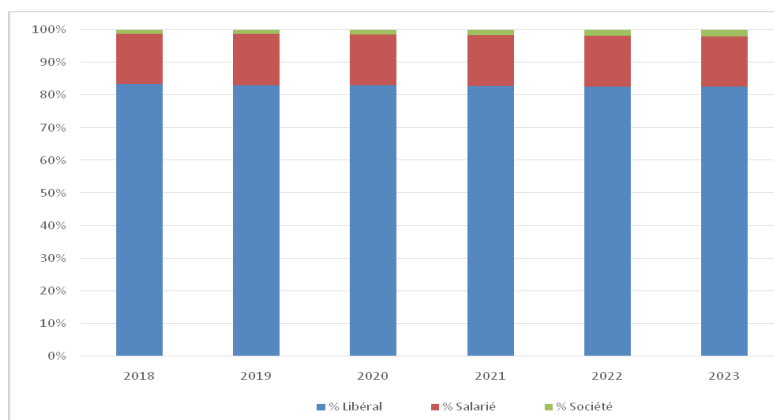
La population régionale des MK se féminise régulièrement. Cette tendance également nationale, devrait se maintenir dans les prochaines années du fait de la féminisation du recrutement actuel des IFMK supérieure à 60% (Fig. 4)



(Fig.4, Evolution de la répartition par genre des MK en région ARA)

IV. REPARTITION PAR MODE D'EXERCICE DES MK EN REGION ARA

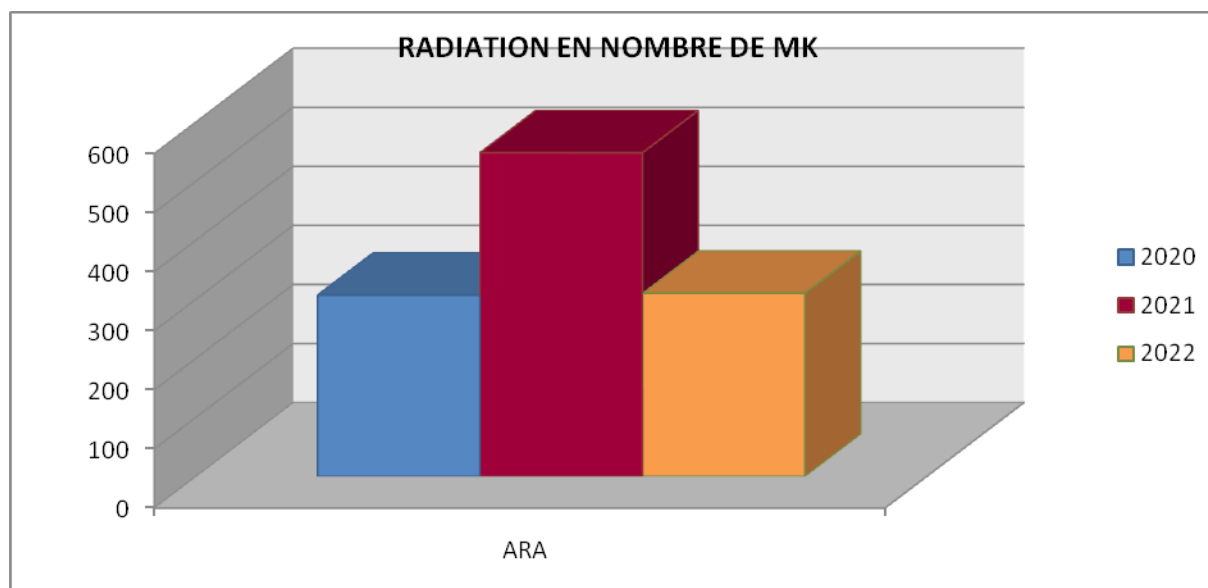
La répartition des MK inscrits au tableau de l'ordre par collège libéral ou salarié ainsi que le nombre de sociétés est stable d'une année sur l'autre (Fig.5). Les aléas de la gouvernance de la santé française ne semblent donc pas avoir d'impact sur cette répartition.



(Fig.5 Proportions en % entre MK libéraux, salariés et sociétés de 2018 à 2023)

V. LES RADIATIONS

Fin 2022, on décompte 310 MK radiés, soit une diminution apparente de 43,44% par rapport à l'année précédente (Fig.6), mais seulement une augmentation de 0,98% par rapport à 2020. L'augmentation de 78,5% de 2020 à 2021, constatée l'an dernier, peut apparaître comme un artéfact dans le décompte en 2021 (Fig.7)

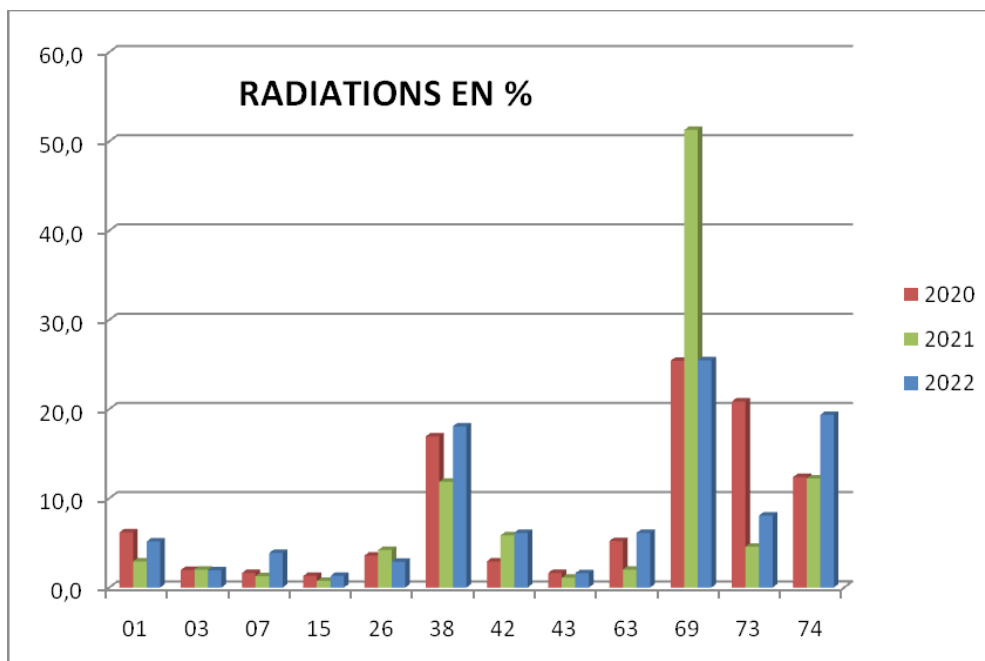


(Fig.6 Nombre de radiations de 2020 à 2022 en région Auvergne Rhône-Alpes)

Si l'ensemble des radiations représentaient 2,39% des inscrits en 2020, puis 3,61% en 2021, on arrive à 2,33% (310/13314), ce qui correspond à une diminution de 2,5% sur 2 années, corroborant ainsi l'anomalie de comptage probable en 2021.

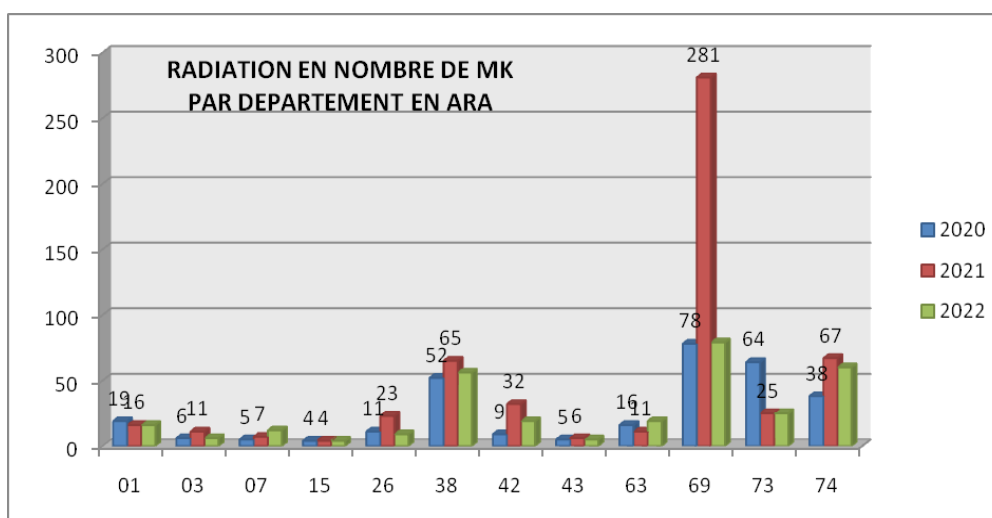
En prenant à nouveau en compte les départements où on trouve 63% des inscriptions au tableau régional (67,13% en 2021), on y trouve aussi les taux les plus importants de radiations de la région, la référence étant le cumul régional avec 25,5% (51,3% en 2021, confirmant une anomalie de comptage) pour le Rhône, 19,4% (12,2% en 2021) pour la Haute-Savoie, 18,1% (11,9% en 2021) pour l'Isère et 8,1% (4,6% en 2021, derrière la Loire) pour la Savoie.

Quant au nombre de radiations au regard du total des inscrits par département, c'est la Haute-Savoie qui est en tête avec 3,54% (4,18% en 2021), devant l'Ardèche avec 2,63% (1,64% en 2021, puis l'Ain avec 2,52% (2,64% en 2021), le Cantal arrivant ensuite avec 2,48% (2,44% en 2021), le Rhône n'étant qu'à 2,36% (8,64% en 2021 avec l'anomalie déjà notée), le 6^{ème} étant l'Isère avec 2,34% (2,78% en 2021), puis la Savoie avec 2,27% (2,39% en 2021), la Loire est à 1,75% (3,09% en 2021), le Puy-de-Dôme arrive à 1,71% (1,03% en 2021), puis la Haute-Loire à 1,61% (1,97% en 2021), l'avant-dernier étant l'Allier avec 1,32% (2,52% en 2021) et enfin la Drôme à 1,12% (3,09% en 2021).



(Fig.7 pourcentage de radiations par départements de la région ARA de 2020 à 2022)

Les fluctuations importantes (Fig.8) dans les départements les moins peuplés (Cantal, Haute-Loire, Allier & Ardèche) peuvent s'expliquer par des évolutions se référant à des cohortes réduites, contrairement aux départements de la Loire, de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère et du Rhône. Ainsi, si on ramène le nombre de radiations par rapport au nombre d'inscrits par année, la Haute-Savoie est à 26,79% (60/224), l'Isère à 24,35% (56/230), le Rhône à 21,58% (579/366) et la Savoie à 19,53% (25/128), le tout comptant pour 70,97% de la région (75,57% en 2020 et 91,06% en 2021, avec l'anomalie du Rhône), auxquels il faut ajouter la Loire et un taux de 19,39% (19/98), ce qui nous amène à 77,1% de la région avec seulement 5 départements.

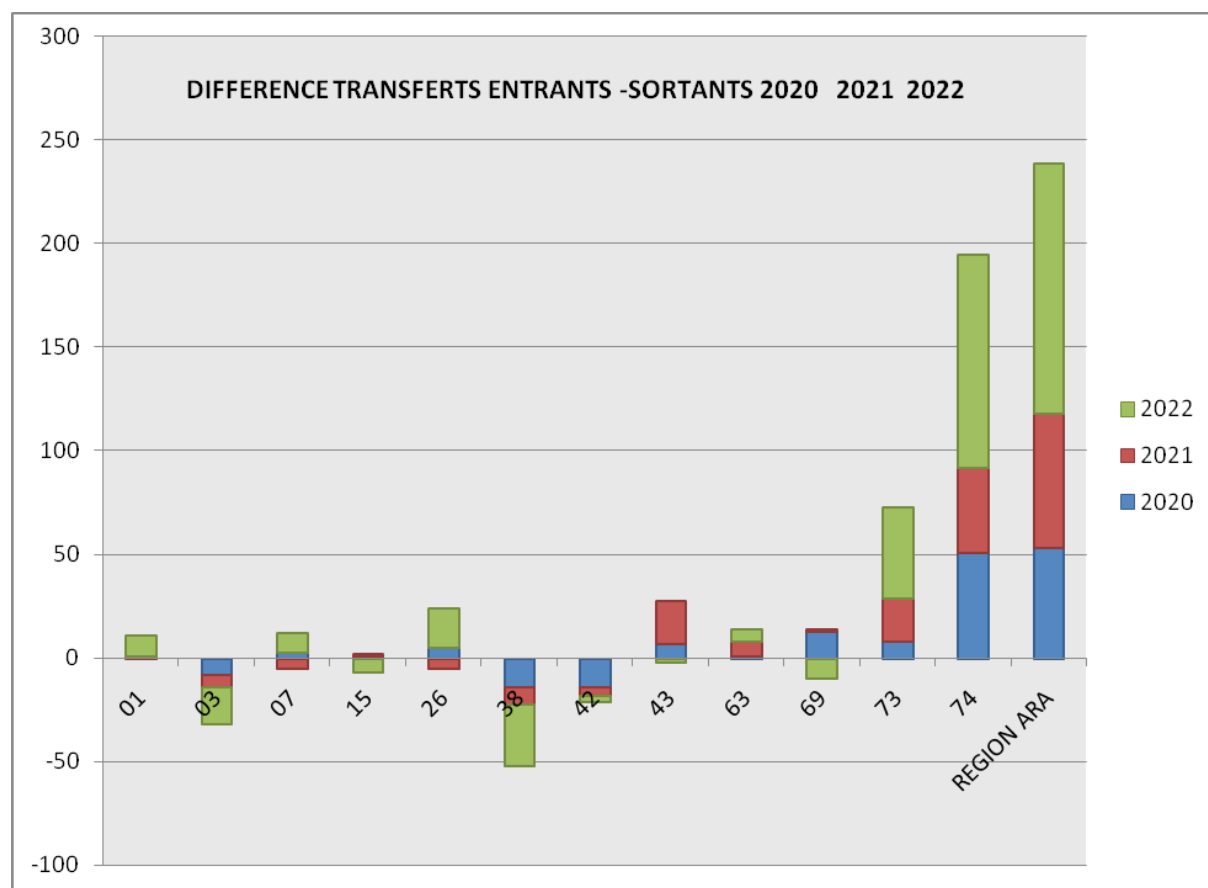


(Fig.8 nombre de radiations par départements de la région ARA de 2020 à 2022)

En 2022, était mise en avant la corrélation entre radiations et cessations d'activité pour cause de départ à la retraite, et notamment dans les départements les plus dotés (38, 42, 69, 73 & 74), mais il n'est pour autant pas possible de confirmer cette potentielle tendance, et encore moins qu'il y aurait un vieillissement plus conséquent de la profession dans ces mêmes départements.

VI. MOBILITE, TRANSFERTS DES MK :

La tendance régionale confirme, voire amplifie ce que l'on observait l'année dernière. Ainsi, le solde entre MK entrants et MK sortants passe de 53 à 65 (+22,64%) de 2020 à 2021 et de 65 à 121(+86,15%) de 2021 à 2022 et si on s'intéresse au solde différentiel entre MK entrants et sortants par rapport aux inscrits, ce sont 4,45% (53/1191) en 2020, 5,03% (65/1292) en 2021 et 8,29% (121/1459) en 2022. La région Auvergne Rhône-Alpes confirme donc son aspect attractif et l'augmentation de 164% (5,03 à 8,29) tend à confirmer qu'il y ait pu avoir un effet « COVID » de 2020 à 2021.



(Fig.9 différences entre transferts entrant – transferts sortant par département)

Si la tendance générale est la même de 2021 à 2022 qu'entre 2020 à 2021, il est bon de s'intéresser aux différences entre les 12 départements (Fig.9). Il n'y a qu'un tiers des départements comparables à l'évolution régionale (74, 73, 63 & 01), c'est-à-dire avec un solde positif entre MK entrants et MK sortants, pour les 3 années, et dans le détail :

- la Haute-Savoie arrive à un solde cumulé de 195 MK, avec +51 en 2020, +41 en 2021(-19,61%), +103 en 2022 (+151,22% de 2021 à 2022)
- la Savoie cumule un solde de 73, avec +8 en 2020, +21 en 2021 (+162,5%), +44 en 2022 (+109,52% de 2021 à 2022)
- le Puy-de-Dôme cumule un solde de 14, avec +1 en 2020, +7 en 2021 (+600%), +6 en 2022 (-14,29% de 2021 à 2022)
- l'Ain cumule un solde de 11, avec un solde à 0 en 2020, +1 en 2021 et +10 en 2022 (+900%)

Plus d'un tiers (41,66%) présente deux années sur les 3 à considérer avec un solde positif (43, 26, 07, 69 & 15), dans le détail ;

- la Haute-Loire a un solde cumulé de 26 MK, avec +7 en 2020, + 21en 2021 (+200%), -2 en 2022 (-109,52% de 2021 à 2022)
- la Drôme cumule un solde de 19, avec +5 en 2020, - 5 en 2021 (-200%), +19 en 2022 (+480% de 2021 à 2022)
- l'Ardèche cumule un solde de 7, avec +3 en 2020, -5 en 2021 (-266,67%), +9 en 2022 (+280% de 2021 à 2022)
- le Rhône cumule un solde de 4, avec +13 en 2020, +1 en 2021 (-92,31%), -10 en 2022 (-1100% de 2021 à 2022)
- le Cantal cumule un solde négatif de 5, avec +1 en 2020, +1 en 2021 et -7 en 2022 (-800% de 2021 à 2022)

La dernière partie, soit 25%, présente les 3 années à considérer avec un solde négatif (42, 03 & 38) ;

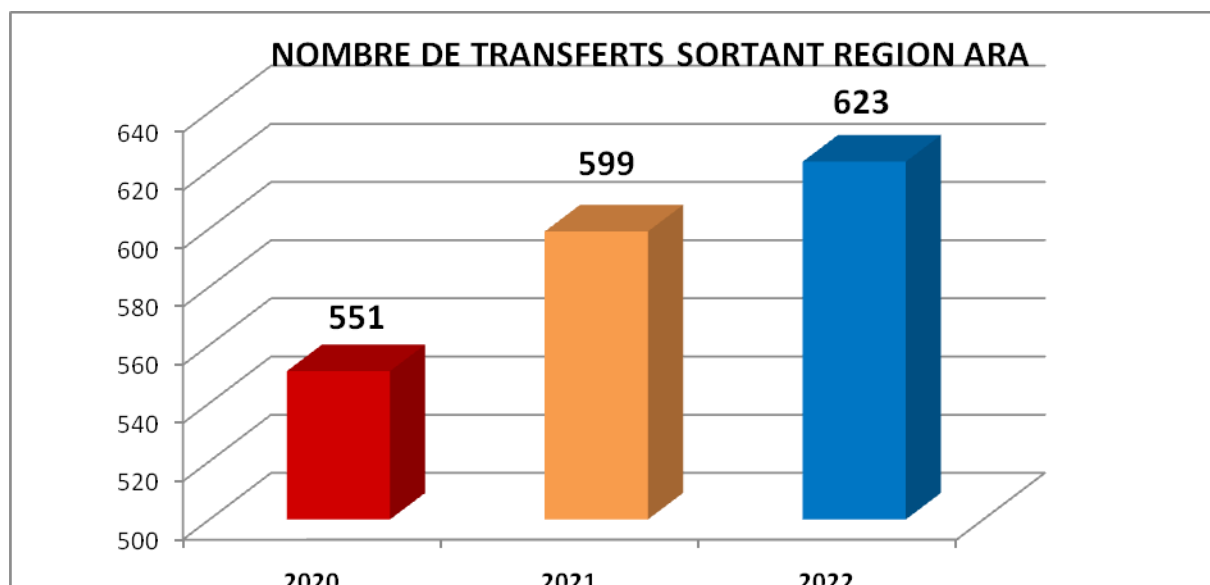
- la Loire a un solde cumulé négatif de 21 MK, avec -14 en 2020, -4 en 2021 (+42,86%), -3 en 2022 (+25% de 2021 à 2022)
- l'Allier cumule un solde négatif de 5, avec -8 en 2020, -6 en 2021 (+25%), -18 (-200% de 2021 à 2022)
- l'Isère cumule un solde négatif de 52, avec -14 en 2020, -8 en 2021 (+42,86%), -30 en 2022 (-275% de 2021 à 2022)

On peut noter que les départements de l'arc alpin (Haute-Savoie, Savoie et Isère) totalisent à eux seuls près de 70% de la totalité des mouvements sur les 3 dernières années, avec de loin le département (74) au solde positif le plus conséquent (55,88% du solde positif global) et pour l'Isère le solde négatif le plus important (47,27% du solde négatif global). Cette différence qui montre une situation inattendue pour l'Isère, second département le plus

peuplé, *a priori* attractif, est potentiellement à relier à l'application du zonage conventionnel, et ce à nouveau depuis mars 2019. L'Isère étant très impacté par le conventionnement sélectif n'arriverait pas à compenser l'existence d'un institut de formation. Il est même envisageable, que la Savoie et surtout la Haute-Savoie bénéficient alors d'un mouvement en leur faveur, malgré la présence également d'un zonage conventionnel contraignant, du fait essentiellement de solutions liées à un exercice non conventionnel plus développé qu'ailleurs, la frontière helvétique pouvant contribuer à une telle évolution.

A. Transferts sortants :

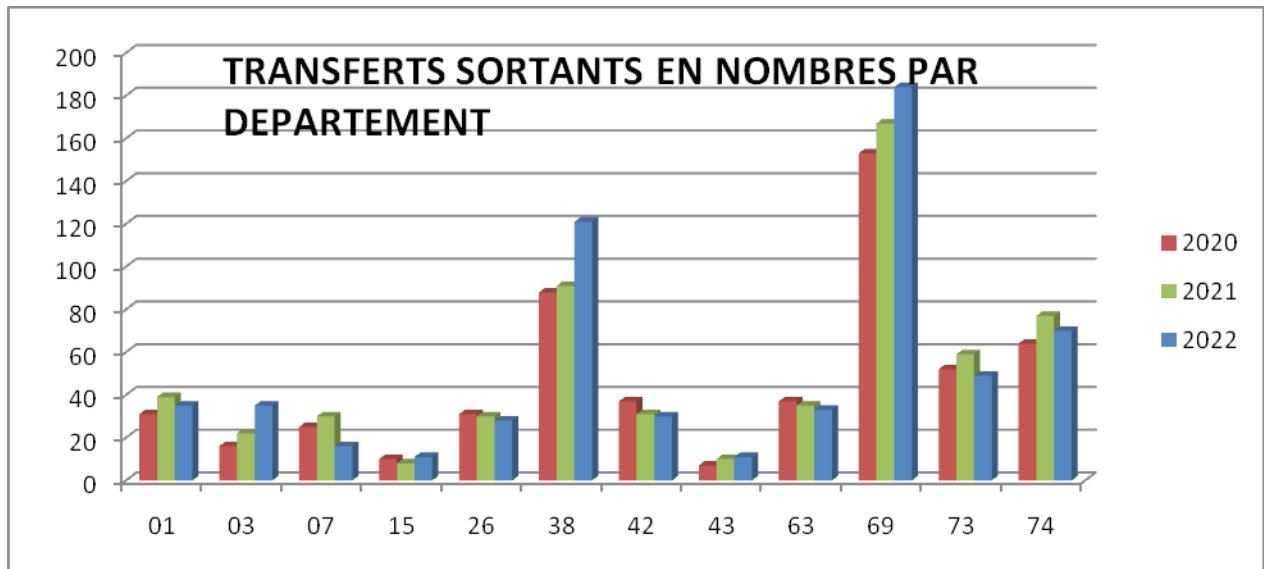
L'évolution des transferts sortants au niveau régional est la suivante : 551(81,63% en rapport avec les transferts entrants) en 2020, 599 (90,21% par rapport aux transferts entrants) en 2021 d'où une évolution de 8,71%, puis 623 (83,74% par rapport aux transferts entrants) en 2022 d'où une évolution de 4,01% entre 2021 et 2022 (Fig.10).



(Fig.10 nombre des transferts sortant en région ARA)

Si on s'intéresse aux départements, il persiste des disparités, avec des ordres de rapports similaires entre département qu'on soit entre 2020 et 2021 ou entre 2021 et 2022 (Fig.11). Le Cantal et la Haute-Loire proposent toujours les chiffres les plus faibles, l'Ain, l'Allier. L'Ardèche, la Drôme, la Loire et le Puy-de-Dôme restant sur des chiffres à peine plus élevés, la Savoie et la Haute-Savoie étant un peu au-dessus, tandis que les chiffres sont nettement

plus élevés en Isère et surtout dans le Rhône, ce qui permet d'envisager un lien étroit entre les transferts sortants et la population de chaque département, le Rhône et l'Isère étant de loin les plus peuplés, alors que le Cantal et la Haute-Loire sont les moins peuplés.



(Fig. 11 nombre de transferts sortant par département)

Un tiers des départements a une progression constante sur les 3 années :

- le Rhône passe de 153 à 167 (+9,15%) de 2020 à 2021, puis à 184 (+10,18%) de 2021 à 2022 (105,75% du nombre d'entrant dans le département et 29,53% du total régional)
- l'Isère passe de 88 à 91 (+3,41%) de 2020 à 2021, puis à 121 (+32,97%) de 2021 à 2022 (132,97% du nombre d'entrant et 19,42% du total régional)
- l'Allier passe de 16 à 22 (+37,5%) de 2020 à 2021, puis à 35 (+59,09%) de 2021 à 2022 (205,88% du nombre d'entrant et 5,62% du total régional)
- la Haute-Loire passe de 7 à 10 (+42,86%) de 2020 à 2021, puis à 11 (+10%) de 2021 à 2022 (122,22% du nombre d'entrant et 1,77% du total régional).

Un second tiers présente d'abord une progression, puis une régression sur les 3 années ;

- la Haute-Savoie passe de 64 à 77 (+20,31%) de 2020 à 2021, puis à 70 (-10%) de 2021 à 2022 (40,46% du nombre d'entrants et 11,24% du total régional)
- la Savoie passe de 52 à 59 (+13,46%) de 2020 à 2021, puis à 49 (-16,95%) de 2021 à 2022 (52,69% du nombre d'entrants et 7,87% du total régional)

- l'Ain passe de 31 à 39 (+25,81%) de 2020 à 2021, puis à 35 (-11,43%) de 2021 à 2022 (77,78% du nombre d'entrants et 5,62% du total régional)
- l'Ardèche passe de 25 à 30 (+20%) de 2020 à 2021, puis à 16 (-46,67%) de 2021 à 2022 (64% du nombre d'entrants et 2,57% du total régional).

Un seul département présente d'abord une régression et une progression sur les 3 années, en l'occurrence le Cantal, qui passe de 10 à 8 (-20%) de 2020 à 2021, puis à 11 (+37,5%) de 2021 à 2022 (275% du nombre d'entrants et 1,77% du total régional)

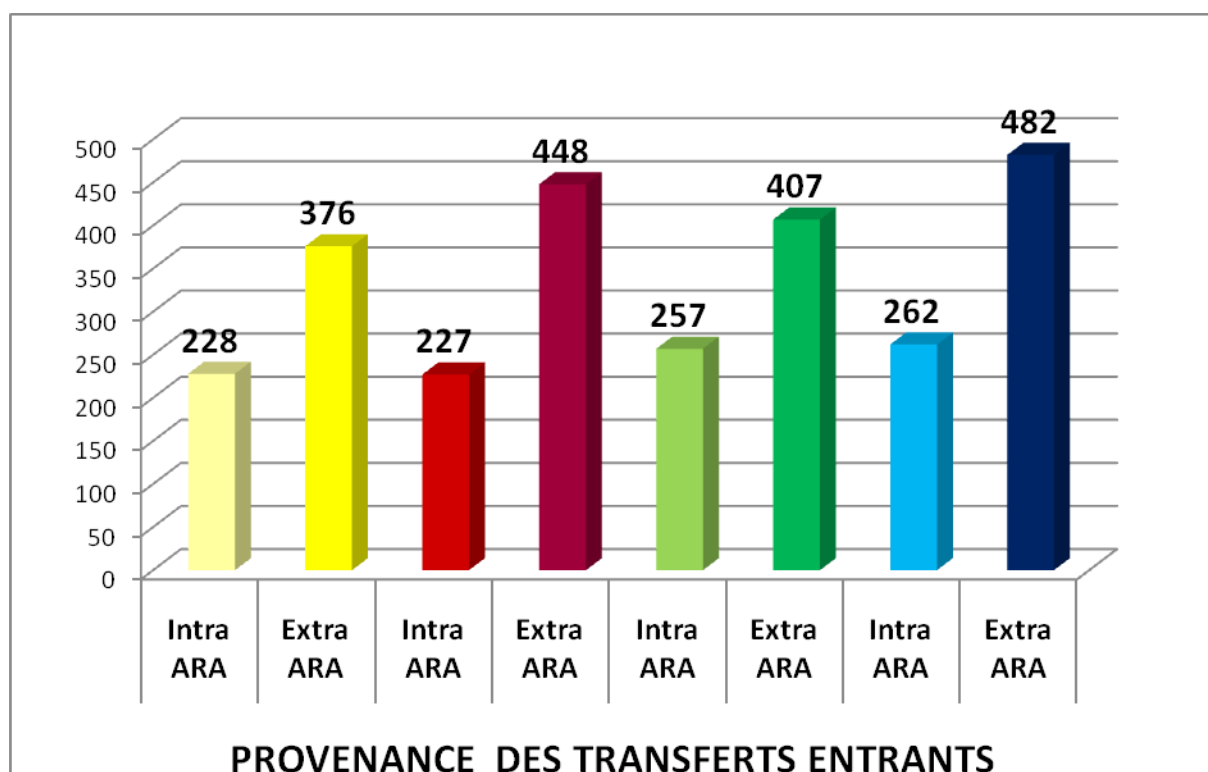
Un quart des départements a une régression constante sur les 3 années ;

- le Puy-de-Dôme passe de 37 à 35 (-5%) de 2020 à 2021, puis à 33 (-5,71%) de 2021 à 2022 (84,62% du nombre d'entrants et 5,3% du total régional)
- la Loire passe de 37 à 31 (-5,41%) de 2020 à 2021, puis à 30 (-3,23%) de 2021 à 2022 (111,11% du nombre d'entrants et 4,82% du total régional)
- la Drôme passe de 31 à 30 (-3,23%) de 2020 à 2021, puis à 28 (-6,67%) de 2021 à 2022 (59,57% du nombre d'entrants et 4,49% du total régional)

Il est difficile d'en tirer des enseignements, notamment pour plus de la moitié des départements qui ne se réfèrent pas à des chiffres élevés. Ce qui semble pouvoir être commun aux 4 départements les plus peuplés (69, 38, 74 & 73) est la progression assez nette entre 2020 et 2021 que l'on ne retrouve pas entre 2021 et 2022 pour les deux départements savoyards, le Rhône et l'Isère ayant comme autre point commun de s'appuyer sur un institut de formation !

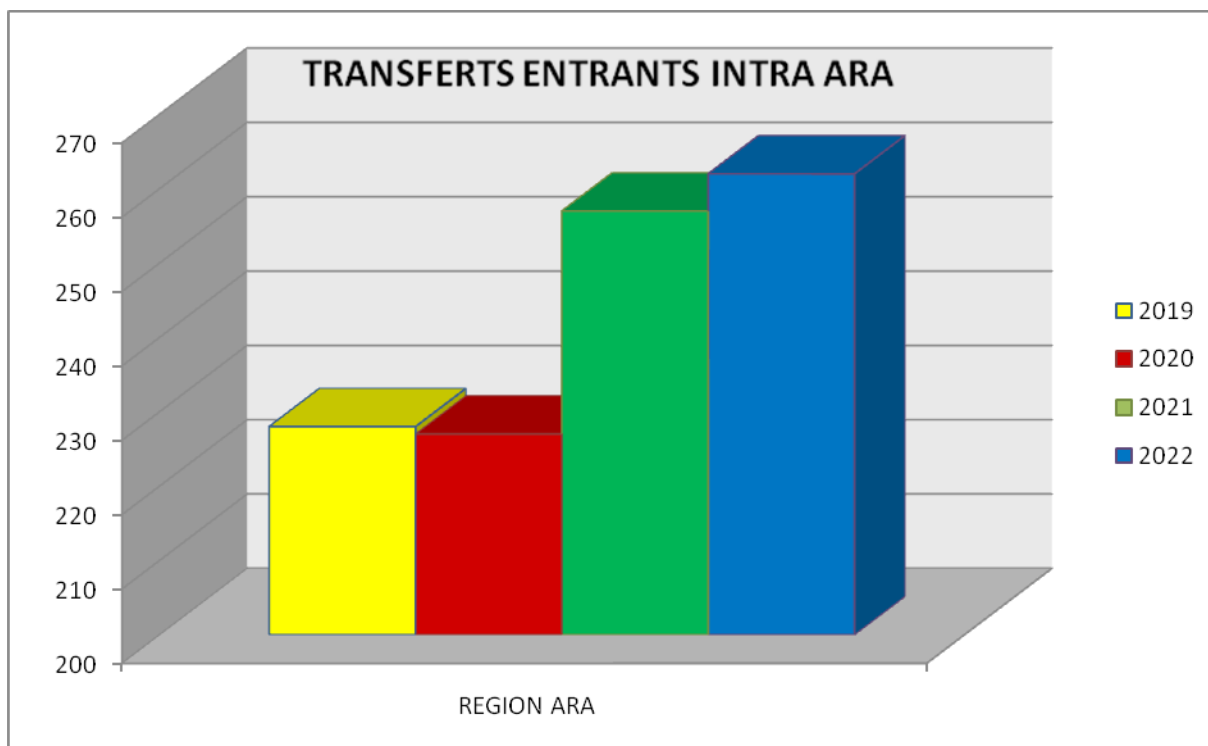
B. Transferts entrants :

S'il y a une constance du nombre de transferts entrants par rapport au nombre de transferts sortants, tendant à montrer encore l'attractivité de la région ARA, qu'en est-il des évolutions par années ? Le passage de 604 à 675 (+11,75%) de 2019 à 2020 précède une diminution à 664 (-1,63%) de 2020 à 2021, puis une nette remontée à 744 (+12,05%) de 2021 à 2022, ce qui peut laisser supposer un lien avec l'épisode de la COVID-19 .



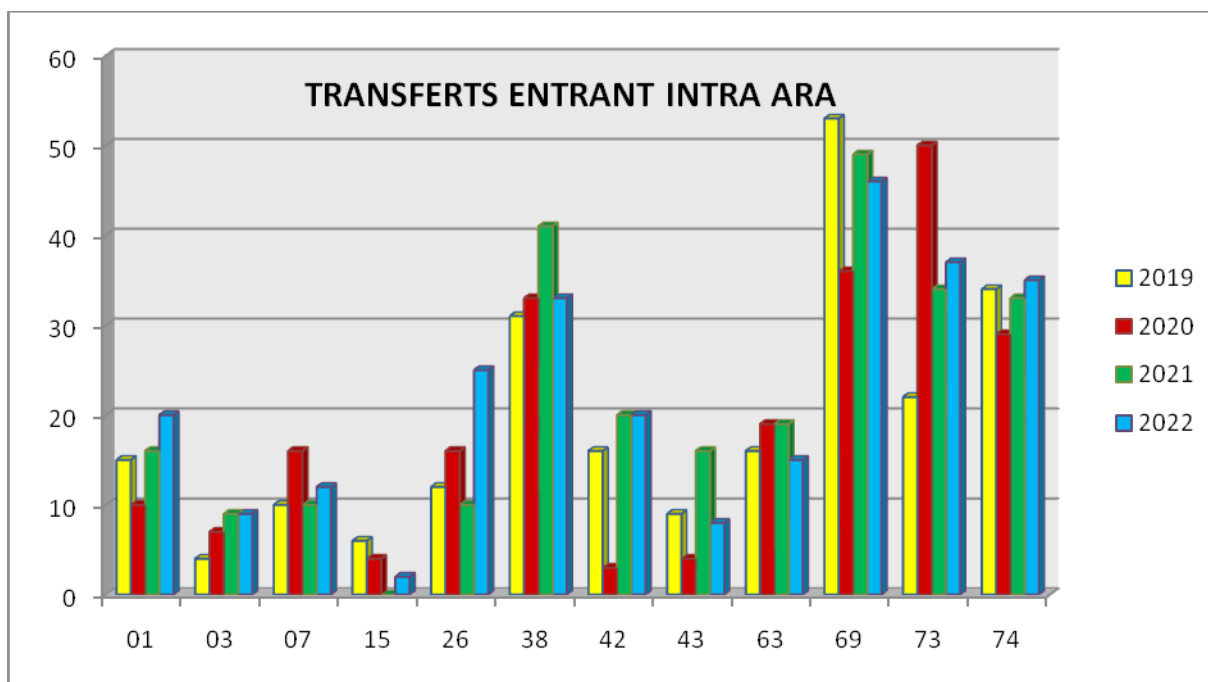
(Fig.12 transferts entrant en région ARA entre 2019 et 2022)

L'évolution par années des MK entrants intra ARA est la suivante : -0,44% de 2019 à 2020 (228 à 227), +13,22% de 2020 à 2021 (227 à 257) et +1,95% de 2021 à 2022 (257 à 262), soit une augmentation plus nette de 2020 à 2021, ce qui pourrait confirmer le lien avec l'épisode de la crise sanitaire (cf. Fig.13). Par ailleurs, l'évolution des MK entrants extra ARA est la suivante : +19,15% de 2019 à 2020 (376 à 448), -9,15% de 2020 à 2021 (448 à 407) et +18,43% de 2021 à 2022 (407 à 482). La comparaison entre 2020 et 2021 va vraiment dans le sens d'un lien avec l'épisode de la COVID (cf. Fig.15).



(Fig.13 focus sur les entrants intra ARA entre 2019 et 2022)

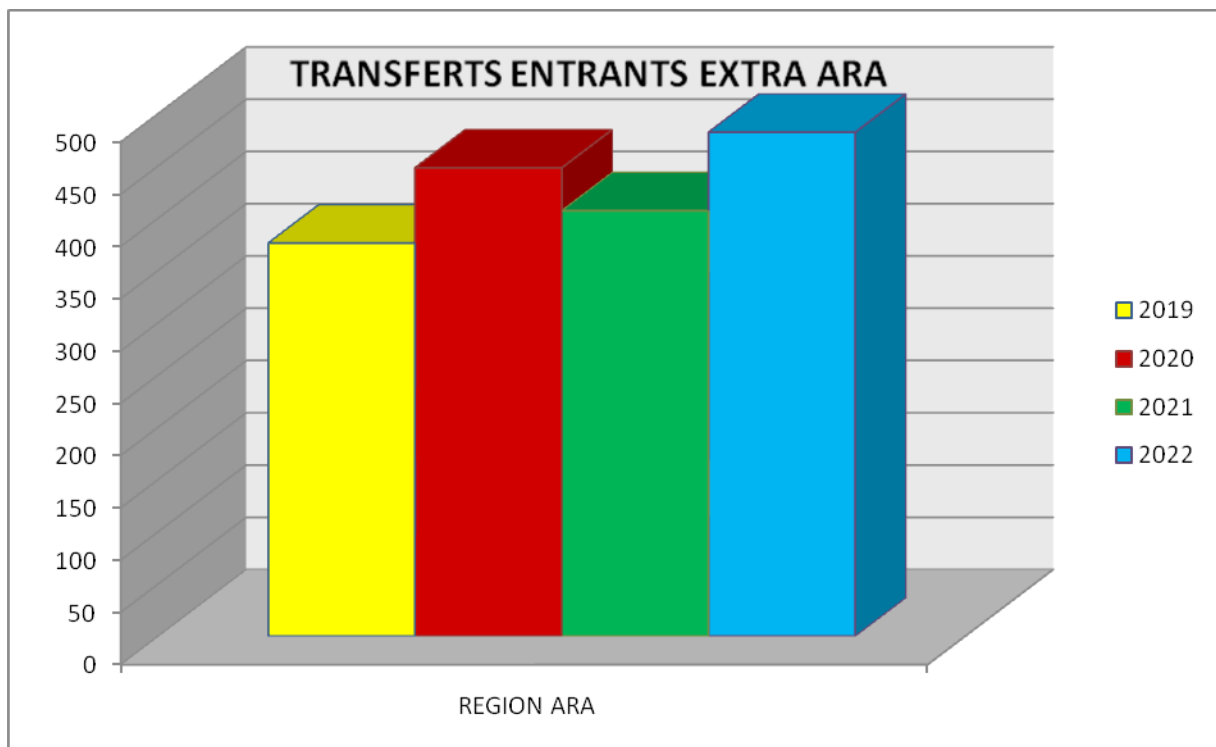
Il est ensuite intéressant de s'intéresser aux chiffres, évolutions dans chaque département, où on retrouve le principe de trouver les chiffres les plus élevés dans les 4 départements les plus peuplés : on pourra noter que le Rhône a été en 1^{ère} place de la région, sauf en 2020, cette année-là bénéficiant très nettement à la Savoie.



(Fig.14 Transferts MK entrant intra ARA par département de la région ARA)

Plus dans le détail, on constate que ces 4 départements cumulent 140 MK entrants intra ARA sur un total de 228 (soit 61,4%) en 2019, puis 148 (+5,71%) en 2020 (65,2% du total ARA), 157 (+6,08%) en 2021 (61,09% du total ARA) et 161 (+2,55%) en 2022 (61,45% du total ARA).

On observe des évolutions très disparates sur 4 années, tel qu'un décrochage en 2020 puis une remontée constante de 2020 à 2022, ce qui intéresse 3 départements (01, 42 et surtout le 74, avec 34-29-33-35), mais aussi des alternances de montées et descentes, comme c'est le cas pour la majorité de départements (07, 26, 43 et surtout le 69, avec 53-36-49-46, et le 73, avec 22-50-34-37), mais encore une évolution positive les 3 premières années avec une diminution en 2022, intéressant le 63 et surtout le 38, avec l'enchaînement 31-33-41-33, et enfin une évolution positive constante pour Le 03, avec 4-7-9-9.



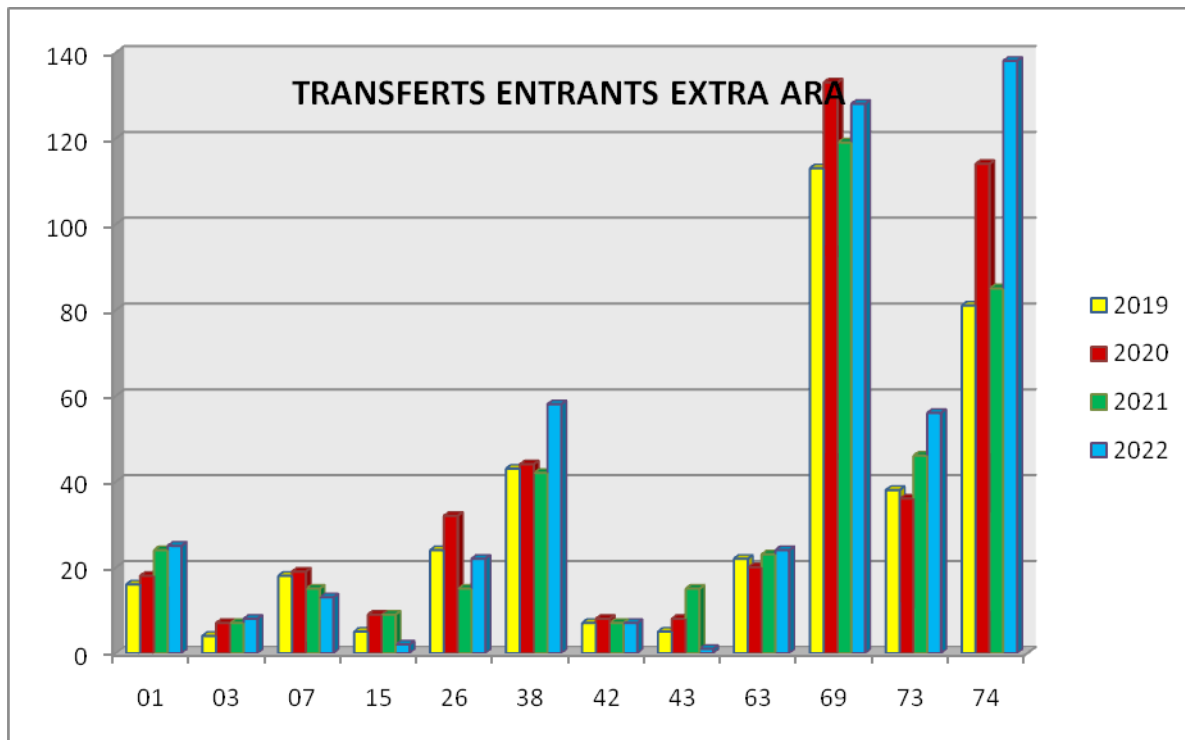
(Fig.15 Focus sur les entrants extra ARA entre 2019 et 2022)

Les rapports entre entrants intra et extra ARA sont en permanence en faveur des extra ARA et de manière stable, soit 62,25% en 2019, 66,37% en 2020, 61,30% en 2021 et 64,78% en 2022, démontrant encore la notion d'attractivité réelle de la région Auvergne Rhône-Alpes.

En s'intéressant aux chiffres départementaux, on retrouve les 4 départements les plus peuplés que sont le Rhône, l'Isère, la Haute-Savoie et la Savoie, cette dernière affichant des chiffres plus en retrait qu'avec les MK entrants intra ARA. On note que le Rhône et la Haute-Savoie se partagent de loin les 2 premières places, le 69 étant 1^{er} de 2019 à 2021 et le 74 en 2022.

Ces 4 départements étant particulièrement impactés par le conventionnement sélectif, notamment les départements de l'Isère et de la Haute-Savoie, on pourrait pour autant

s'attendre à une restriction d'attractivité. La moyenne sur 4 années pour ces départements est de 47,41% de l'ensemble des MK entrant extra ARA, ce qui laisse 52,59% pour les 8 autres départements, soit en moyenne 6,57% par département, contre 13,23% en moyenne pour chacun des 4 précités, les moyennes annuelles successives étant de 6,81% en 2019, 6,45% en 2020, 7,01% en 2021 et 6,12% en 2022 pour les 8 autres départements, ce qui permet de penser au maintien de l'attractivité pour ces départements peuplés, plutôt dynamiques, malgré le conventionnement sélectif.

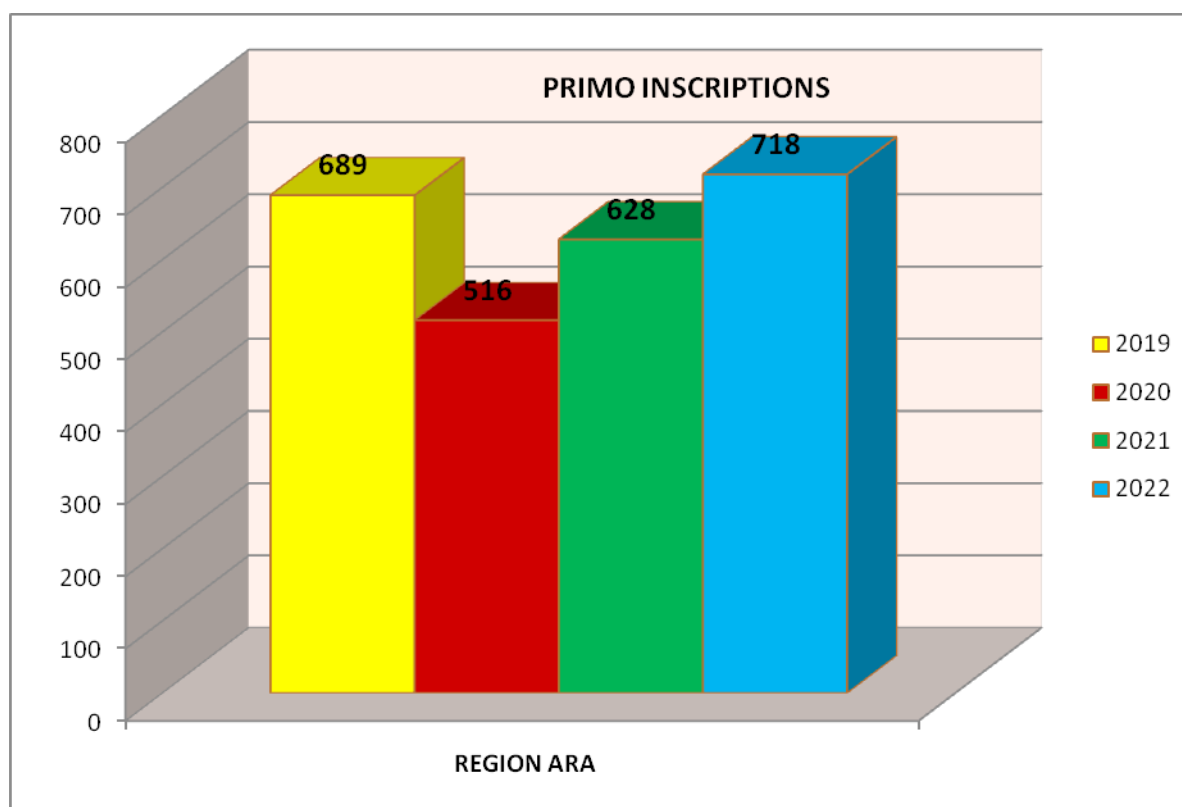


(Fig.16 Transferts des MK entrants extra ARA par département en région ARA)

On observe là-aussi des évolutions très disparates sur 4 années, telle un décrochage en 2020 pour remonter constamment de 2020 à 2022, ce qui intéresse 2 départements (le Puy-de-Dôme et surtout la Savoie, avec l'enchaînement 38-36-46-56), mais aussi des alternances de montées et descentes, comme c'est le cas pour la majorité de départements (la Drome, mais surtout l'Isère, avec 43-44-42-58, le Rhône, avec 113-133-119-128 et la Haute-Savoie, avec 81-14-85-138), ce qui correspond également à l'évolution en région, mais encore une évolution positive les 3 premières années avec une diminution en 2022, intéressant le Cantal et le Puy-de-Dôme, ou même une progression positive entre 2019 et 2020 avant une diminution constante pour les années suivantes, intéressant le 07 et le 42, ou encore une évolution positive constante pour le 01 et le 03.

VII. LES PRIMO-INSCRIPTIONS :

L'évolution sur 4 années des primo-inscriptions de MK montre un fléchissement conséquent en 2020, puis une remontée jusqu'en 2022, où le total finit par être supérieur à l'année 2019, avant fléchissement, ce qui n'était pas le cas encore en 2021 (Fig.17). Plus concrètement, on passe de 689 à 516 (-25,11%) de 2019 à 2020, puis à 628 (+21,71%) en 2021 et enfin à 718 (+14,33%) en 2022, mais aussi +4,21% entre 2019 et 2022.



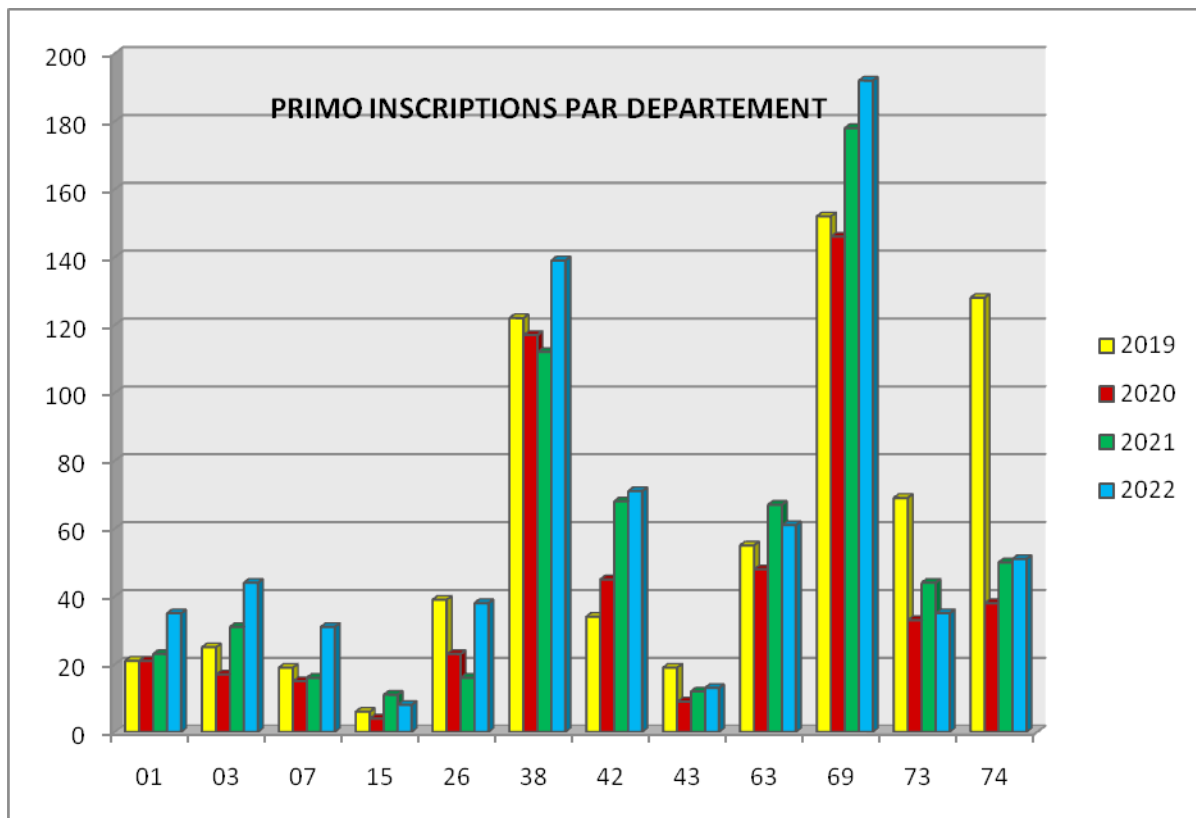
(Fig.17 Evolution des primo-inscriptions en ARA de 2019 à 2022)

Si on s'intéresse au rapport entre primo-inscriptions et total d'inscrits par année, 2019 est la dernière année où les primo-inscriptions représentent la majorité des inscrits avec 53,29% (689 pour 1293 inscrits), 2020 étant à 43,32% (516/1191), 2021 remontant à 48,61% (628/1292) et 2022 à 49,21% (718/1459), soit à 4,08% du chiffre de 2019 et le taux moyen sur les 4 années est de 48,73%.

Avant de vérifier l'impact de la crise sanitaire pour les chiffres de 2020 et la place des nouveaux diplômés, il est bon aussi de s'intéresser aux situations départementales.

Si on met de côté le résultat atypique de la Haute-Savoie en 2019, ce sont les 2 départements les plus peuplés, que sont le Rhône et l'Isère, qui occupent les deux premières

places quant aux primo-inscriptions. Pour le Rhône, 152 primo-inscrits en 2019 équivalent à 22,06% de la région, mais aussi 47,80% des inscrits rhodaniens, alors que 146 en 2020 valent 28,29% de la région et 46,35% du département, mais aussi -3,95% par rapport à 2019, 178 en 2021 amènent à 28,34% de la région et 51,45% du département, la progression étant de 21,92% par rapport à 2020, et enfin 192 en 2022 pèsent 26,74% de la région et 52,46% de la région avec une progression de 7,87% entre 2021 et 2022, mais encore +26,32% de 2019 à 2022. Pour l'Isère, on notera surtout une décroissance entre 2019 et 2021, la remontée en 2022 n'arrivant qu'à une progression globale de 13,93% (26,32 pour le Rhône), alors que la part des primo-inscriptions est plus conséquente (minimum 57,4% et maximum de 62,24%). Les départements suivants, par ordre décroissant, sont la Haute-Savoie, le Puy-de-Dôme et la Savoie. Si l'Ardèche et la Haute-Loire se disputent la pénultième place, c'est à chaque fois le Cantal qui présente le moins de primo-inscriptions, et ce nettement (autour de 1% de la région).



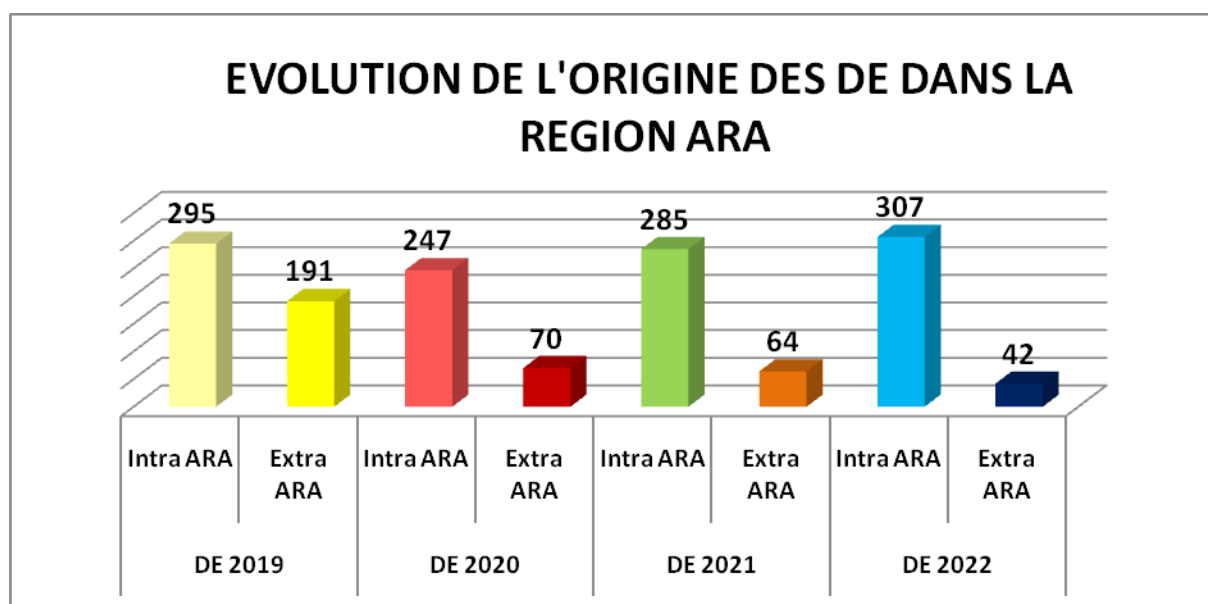
(Fig.18 Primo-inscriptions entre 2019 et 2022 par département de la région ARA)

On doit aussi noter qu'en 2022 les 5 départements (Rhône, Isère, Haute-Savoie, Loire et Puy-de-Dôme) comptant le plus de primo-inscriptions arrivent à 2/3 de l'ensemble de la région. Cela fait 1/3 des primo-inscriptions dans 7 départements, dont un seul possédant un institut de formation (Allier), les autres instituts étant dans les 5 premiers évoqués.

Il devient intéressant d'examiner la part des diplômés d'état dans les primo-inscriptions.

A. LES DIPLOMES D'ETAT (DEMK)

L'évolution globale des inscriptions suite à obtention d'un DEMK durant 4 années est la suivante : 486 à 317 (-34,77%) de 2019 à 2020, 317 à 349 (+10,09%) de 2020 à 2021, ainsi qu'en 2022, soit -28,19% pour la période de 2019 à 2022. Si on s'intéresse au DE intra ARA, on a un passage de 295 à 247 (-16,27%) de 2019 à 2020, puis de 247 à 285 (+15,38%) de 2020 à 2021 et enfin de 285 à 307 (+7,72%) de 2021 à 2022, mais aussi +4,07% de 2019 à 2022. Il peut être envisageable d'imaginer un double lien entre le fléchissement vers 2019-2020 avec la crise sanitaire, mais plus vraisemblablement avec l'année où il n'y a pas eu (ou moins) de D.E du fait de la réforme des études en kinésithérapie.



(Fig.19 Evolution des DE dans la région en distinguant intra et extra ARA de 2019 à 2022)

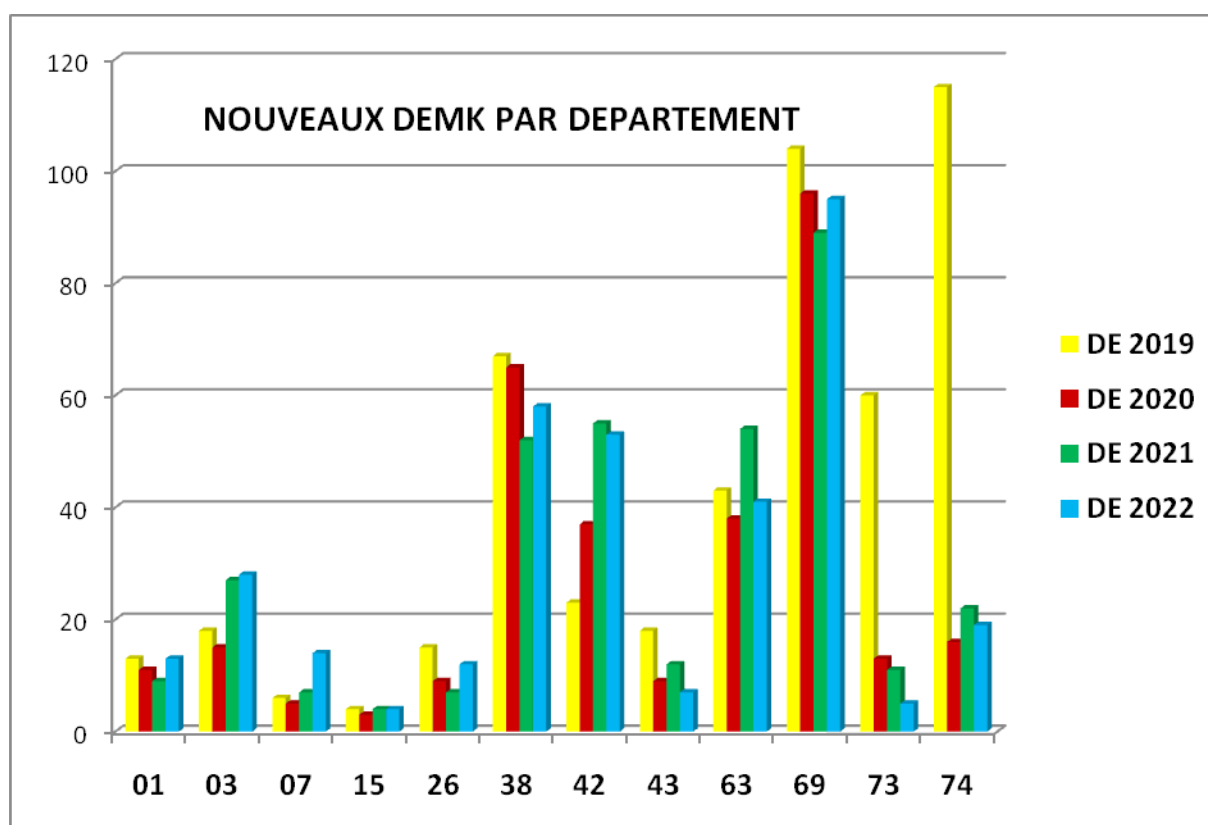
L'évolution des DEMK extra ARA est très différente, avec le passage de 191 à 70 (-63,65%) de 2019 à 2020, puis de 70 à 64 (-8,57%) de 2020 à 2021, et enfin de 64 à 42 (-34,38%) de 2021 à 2022, mais aussi -78,01% de 2019 à 2022 (Fig.19). L'effondrement d'inscription de nouveaux diplômés après 2019 peut être relié à la remise en place du conventionnement sélectif, les zones dites « surdotées » où s'applique la restriction d'installation, touchant davantage les secteurs hyper-urbains plutôt recherchés par les nouveaux diplômés.

L'analyse des évolutions dans les départements devrait permettre d'appréhender de manière pertinente cet aspect des choses.

Nous précisons que la région s'appuie sur 5 instituts de formation : 93 DEMK en 2022 à Vichy (03), 83 à Lyon (69), 72 à St-Etienne (42), 56 à Grenoble (38) & 12 à Villeurbanne (69 et pour les déficients visuels), soit un total de 304 + 12.

Si on s'intéresse d'abord aux 4 départements où sont présents des instituts de formation, en 2019, on trouve 53,22% (157/295) des inscrits suite à un DEMK intra ARA, puis 70,04% (173/247) en 2020, 2/3 (190/285) en 2021 et 67,43% (207/307) en 2022. On trouve un lien fort entre lieu d'exercice et lieu d'obtention du diplôme. Dans ces mêmes départements, le poids des DEMK intra ARA par rapport à la totalité des DEMK est le suivant :

- Allier ; 94,44% (17/18) en 2019, 100% (15) en 2020, 96,3% (26/27) en 2021 & 100% (28) en 2022
- Isère ; 77,61% (52/67) en 2019, 84,62% (55/65) en 2020, 71,15% (37/52) en 2021 & 81,36% (48/59) en 2022
- Loire ; 69,57% (16/23) en 2019, 100% (37) en 2020, 92,73% (51/55) en 2021 & 96,23% (51/53) en 2022
- Rhône ; 68,57% (72/105) en 2019, 68,75% (66/96) en 2020, 85,39% (76/89) en 2021 & 85,26% (81/95) en 2022, ce qui tend à montrer d'abord la corrélation déjà évoquée ci-avant.



(Fig. 20 Nouveau DEMK par département de la région ARA de 2019 à 2022)

Ces taux élevés, montrant le poids des DEMK intra ARA, se retrouvent fortement dans le Cantal (3 fois à 100% et 1 fois au-dessus de 75%), l'Ardèche (1 fois 100% et 3 fois au-dessus

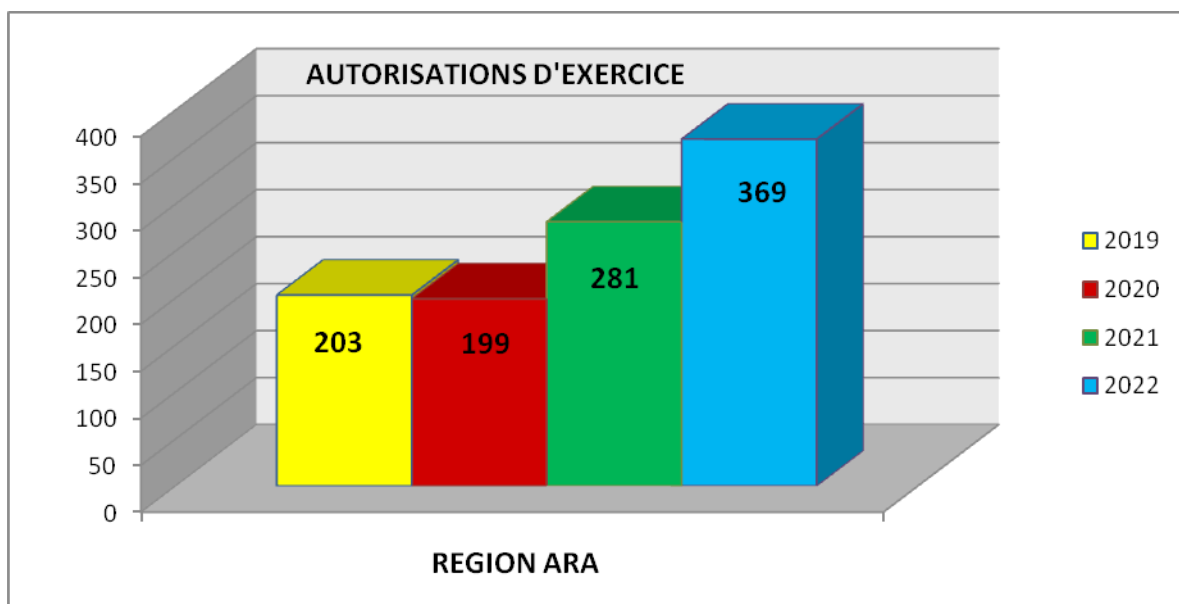
de 75%) et le Puy-de-Dôme (4 fois au-dessus de 75%), assez nettement en Haute-Loire (3 fois au-dessus de 50% et 1 fois au-dessus de 50%) et plus modérément mais toujours de manière significative dans l'Ain et la Drôme (1 fois au-dessus de 75% et 3 fois au-dessus de 50%), confirmant ainsi cette corrélation entre proximité de lieu d'installation et lieu de formation.

Le cas des départements savoyards est intéressant, puisqu'ils présentent les mêmes rapports à compter de 2021 pour la Haute-Savoie et 2022 pour la Savoie. On doit noter qu'en 2019 le nombre de DEMK était de 149 (2^{ème} position derrière le Rhône et 30,6% du total) pour la Haute-Savoie, et de 82 (5^{ème} position et 16,87% du total), avec des taux respectifs de 29,57% et 36,67% pour la part des intra ARA. On retrouve alors l'idée que l'attractivité de notre région s'est d'autant plus exprimée dans des départements, jusqu'à ce que le conventionnement sélectif, impactant de manière conséquente les départements savoyards, ne permette plus de s'y installer aussi facilement, allant même jusqu'à des anticipations d'installation, d'où des chiffres de 2019 non retrouvés par la suite.

Si on additionne le nombre de DEMK intra ARA de 2019 à 2022, on arrive à 1240, soit 24 de moins que le nombre de DEMK sortants de la région, ce qui sous-tend que les nouveaux diplômés ne commencent pas tous leur exercice professionnel dès l'obtention de leur diplôme dans la région ARA ou diffèreraient leur début d'exercice professionnel.

B. LES AUTORISATIONS D'EXERCICE (AE)

A part un très léger décrochage de 2019 à 2020 avec un passage de 203 à 199 (-1,97%) AE, la suite est une progression assez nette, soit de 199 à 281 (+41,21%) entre 2020 et 2021, puis de 281 à 369 (+31,32%) entre 2021 et 2022, mais aussi +81,77% entre 2019 et 2022. Encore faut-il faire un lien avec les DEMK.

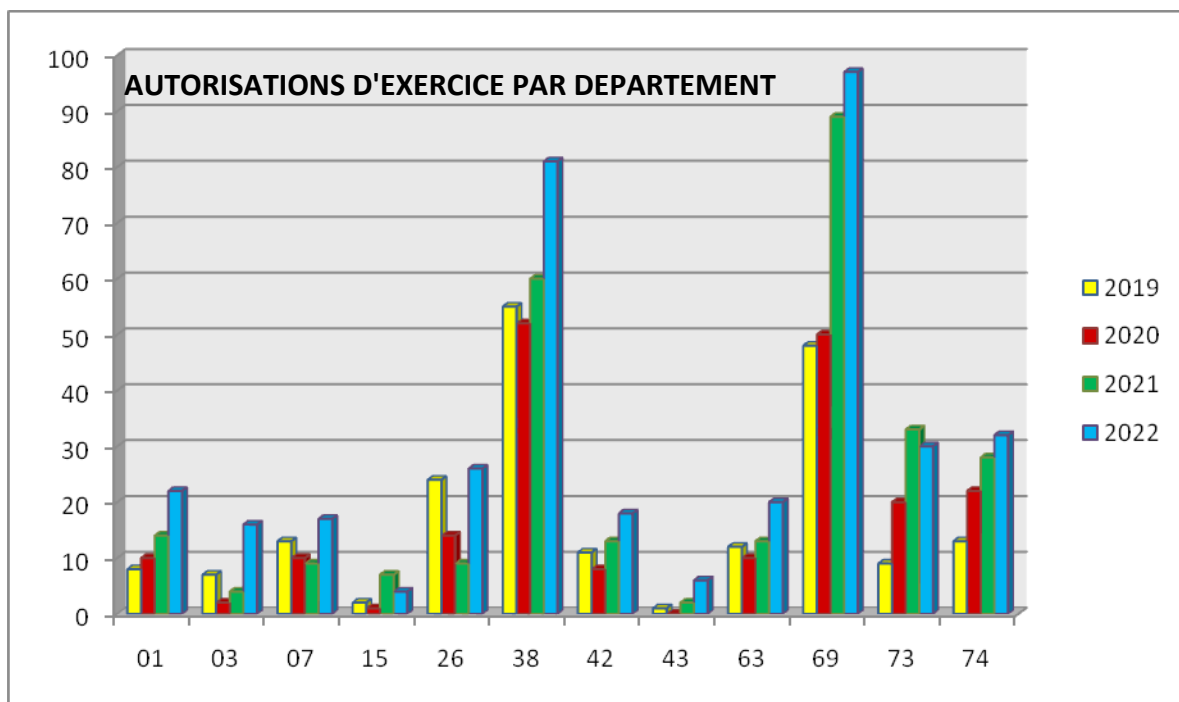


(Fig.21 Evolution des inscrits avec Autorisation d'Exercice en ARA de 2019 à 2022)

En mettant en rapport les AE et les DE, on a les chiffres suivants : les AE représentent 29,46% du total (AE + DE) en 2019, 38,57% en 2020, 44,6% en 2021 et 51,39% en 2022, ce qui signifie qu'à compter de 2022, il y a plus d'AE que de D.E au sein de la région ARA.

Si on se rapporte aux DEMK extra ARA, on a les résultats suivants : 51,52% en 2019, 73,98% en 2020, 81,45% en 2021 et 89,78% en 2022, ce qui peut signifier que les détenteurs d'une AE remplaceraient petit à petit les détenteurs d'un DE extra ARA. Y aurait-il alors un lien également avec le zonage et le conventionnement sélectif ?

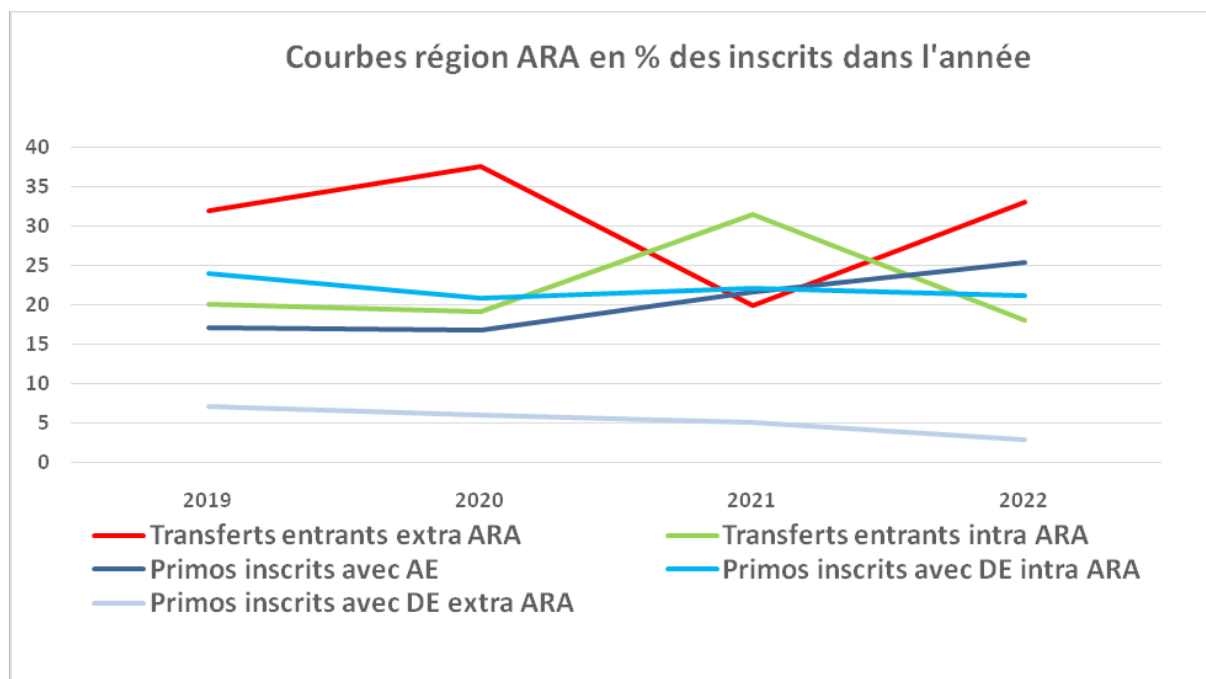
Ce constat global en région se retrouve dans quelques départements : en premier lieu en Savoie (13,04%-60,61%-68,75%-85,71%), puis en Haute-Savoie (10,16%-57,89%-56%-62,75%), dans l'Ain (38,1%-47,62%-60,87%-62,86%) et ensuite en Isère (45,08%-44,44%-53,57%-57,86%) et dans le Rhône (31,37%-34,25%-50%-50,52%). A part l'Ain, les autres départements sont confrontés au zonage sélectif, ce qui tend à confirmer que le zonage conventionnel peut influencer sur une diminution du nombre de DE extra ARA, compensée par une augmentation du nombre d'AE.



(Fig.22 Evolution des inscrits avec AE par département de la région ARA de 2019 à 2022)

On retrouve, comme avec le recueil de l'année dernière, le plus grand nombre d'AE dans les départements les plus peuplés (Rhône avec une moyenne de 27% pour les 4 années et l'Isère avec la moyenne de 23,57%, l'Isère étant en 1^{ère} position de 2019 à 2020 et le Rhône de 2021 à 2022), puis dans les départements plus touristiques que sont la Haute-Savoie (9,03% en moyenne sur les 4 années) et la Savoie (8,75%), ce qui laisse 8 départements se partager 31,65% des AE en moyenne.

VIII. RECAPITULATIF DES FLUX POUR LA REGION ARA



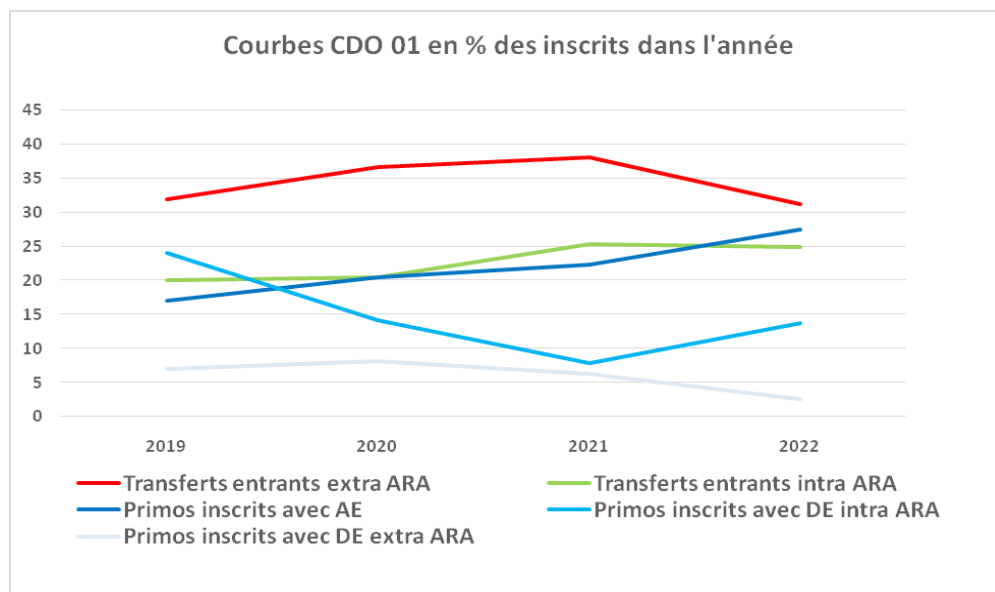
(Fig.23 Courbes illustrant les flux d'inscription en ARA de 2019 à 2022)

Très logiquement, l'évolution des flux démographiques professionnels des quatre départements (le Rhône, l'Isère, la Haute-Savoie et la Savoie) les plus peuplés et les plus dotés en masseurs-kinésithérapeutes influencent l'évolution globale des flux régionaux. Par ailleurs, il semble se confirmer que la crise sanitaire de la CoVid-19 a eu un impact sur l'évolution année par année, et notamment autour de 2020-2021, cette tendance ayant été déjà évoquée sans certitude lors de l'analyse de 2022.

Si la région reste attractive, le zonage et le conventionnement sélectif ont peut-être constitué des freins, notamment au regard de la courbe relative aux primo-inscrits avec DE extra ARA. L'arc alpin en est un bon exemple, l'Isère s'en sortant moins bien que les deux départements savoyards, plus proche de la Suisse et l'aubaine d'exercer plus nettement en hors-convention. Il est potentiellement possible d'imaginer un lien entre les croisements des courbes de transferts entrant intra et extra ARA, et ce en lien avec l'épisode de crise sanitaire. Les courbes montrent que l'infléchissement des transferts entrants intra ARA des primo-inscriptions avec DE intra et extra ARA est compensé d'une part par une augmentation des transferts entrants extra ARA mais aussi par l'augmentation constante des primo-inscriptions avec AE

IX. RECAPITULATIF DES FLUX PAR DEPARTEMENT

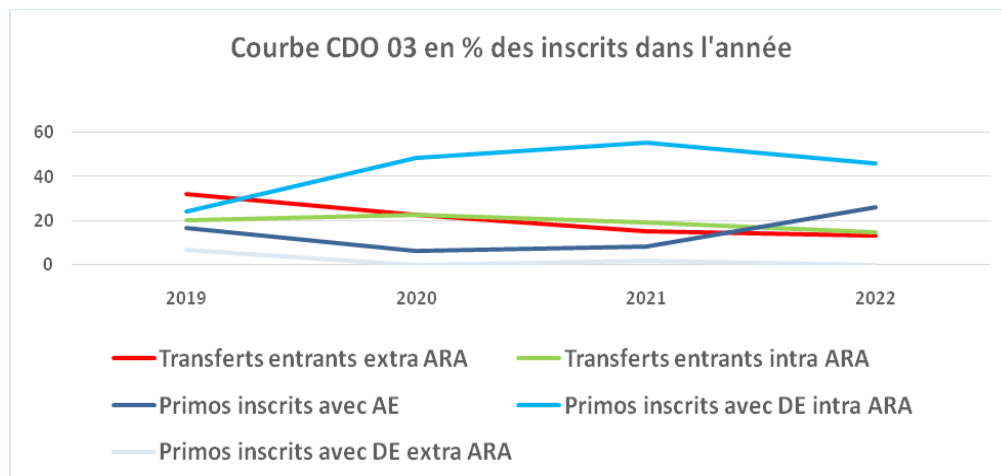
A. L'AIN



- A la hausse : les primo-inscrits avec AE et DE intra ARA

- A la baisse : les transferts entrants extra ARA et intra ARA et des primo-inscrits avec DE extra ARA

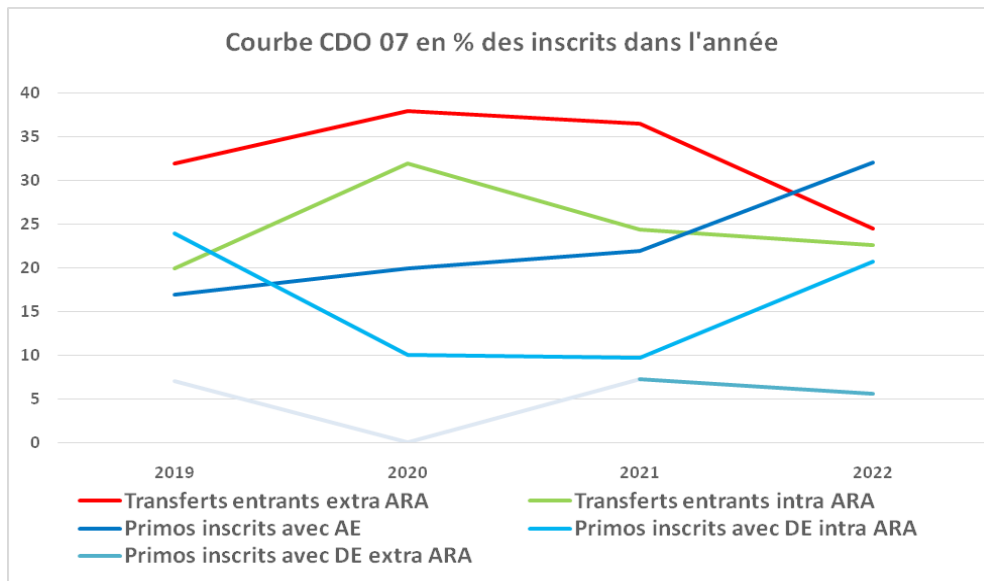
B. L'ALLIER



- A la hausse : les primo-inscrits avec AE

- A la baisse : tous les autres types d'inscription

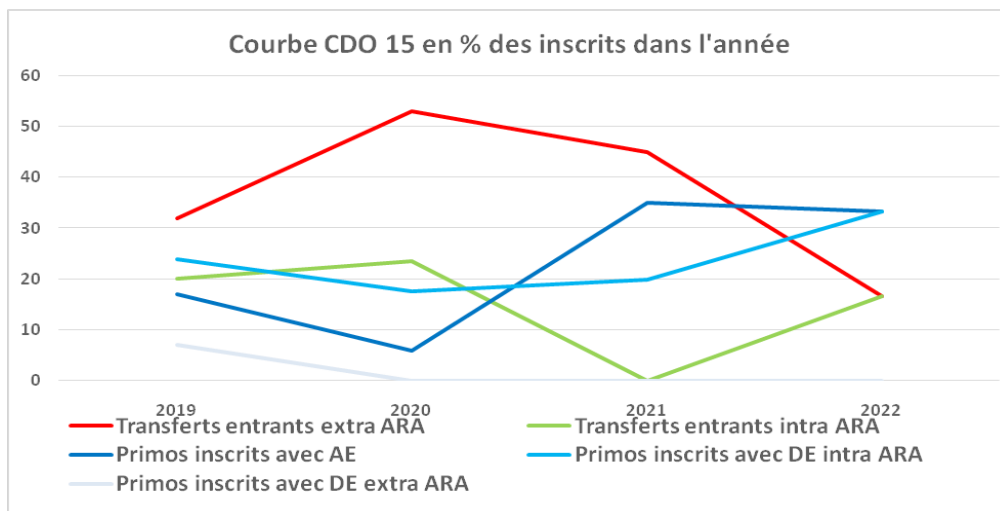
C. L'ARDECHE



- A la hausse : les primo-inscrits avec AE et avec DE intraARA

- A la baisse : les transferts entrants et des primo-inscrits avec DE extra ARA

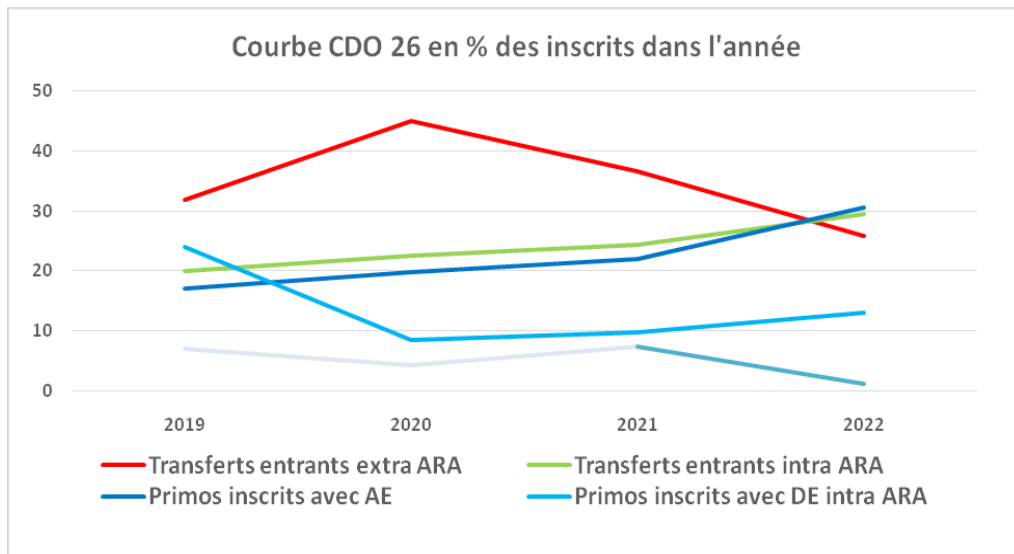
D. LE CANTAL



- A la hausse : les transferts intra ARA et les primo-inscrits avec DE intra ARA

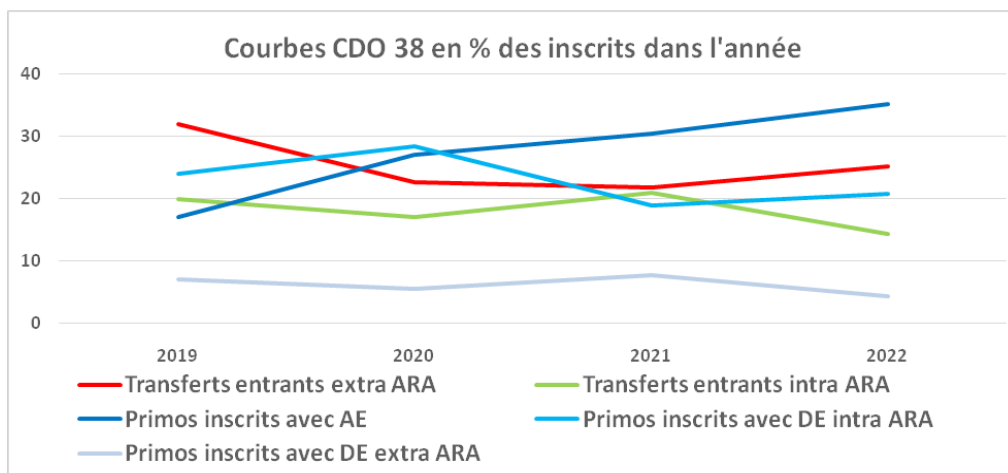
- A la baisse : les autres types d'inscription. Toutefois, le Cantal est le seul département enregistrant une baisse de son nombre d'inscrits au tableau (-1.8%) en 2022.

E. LA DROME



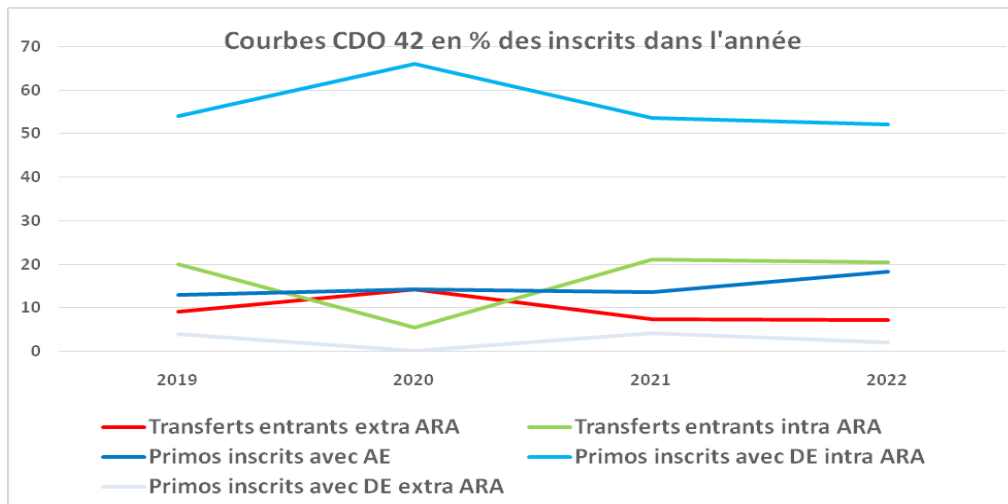
- A la hausse les transferts intra ARA, les primo-inscrits avec AE et avec DE intra ARA
- A la baisse : les transferts entrants extra ARA et les primo-inscrits avec DE extra ARA

F. L'ISERE



- A la hausse : les transferts entrants extra ARA, les primo-inscrits avec AE et avec DE intra ARA
- A la baisse : les transferts entrants intra ARA les primo-inscrits avec DE extra ARA

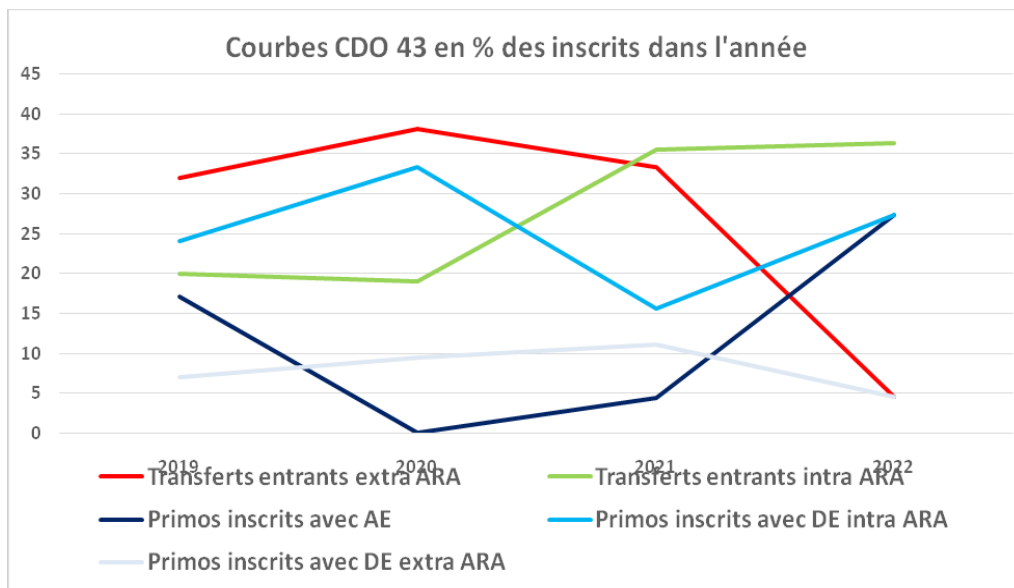
G. LA LOIRE



-A la hausse : les primo-inscrits avec AE

- A la baisse : tous les autres types d'inscrits

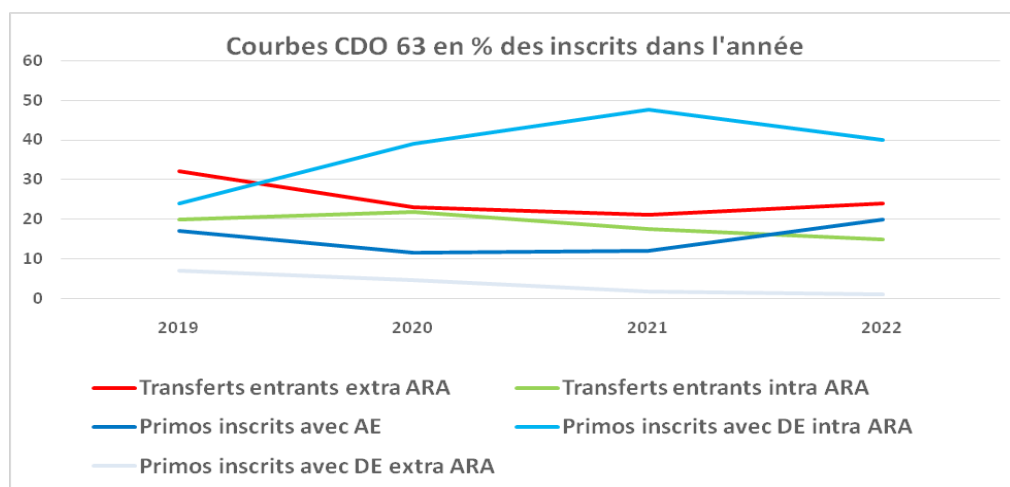
H. LA HAUTE LOIRE



- A la hausse : les transferts entrants intra ARA, les primo-inscrits avec AE et avec DE intra ARA

- A la baisse : les transferts entrants extra ARA, les primo inscrits avec DE extra ARA

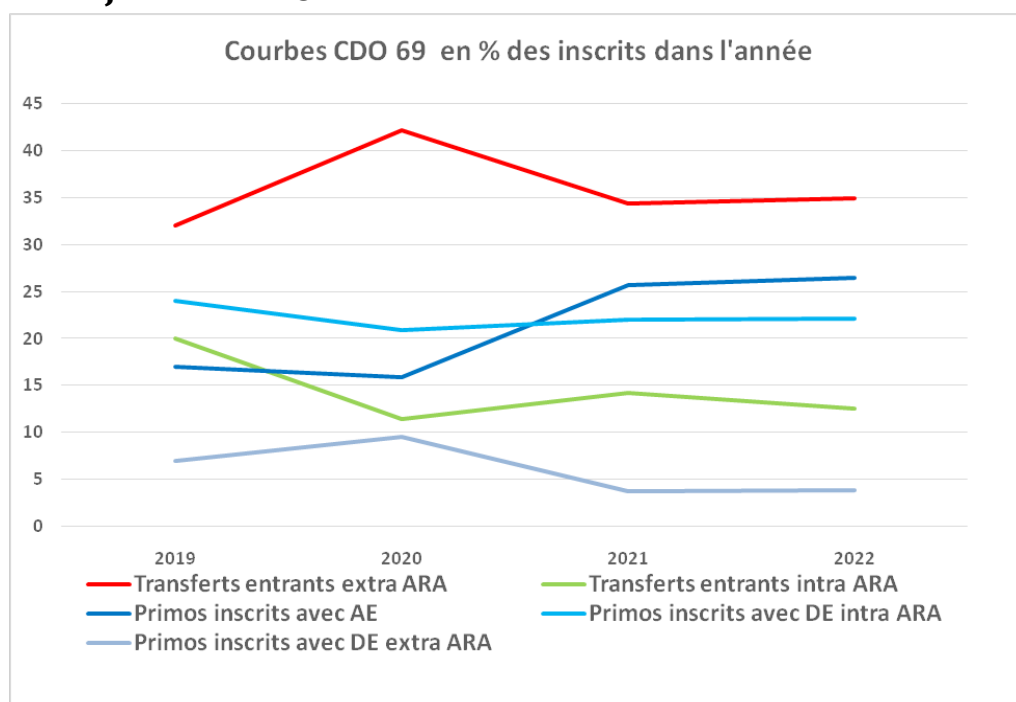
I. LE PUY DE DOME



- A la hausse : les transferts entrants extra ARA et le sprimo-inscrits avec AE

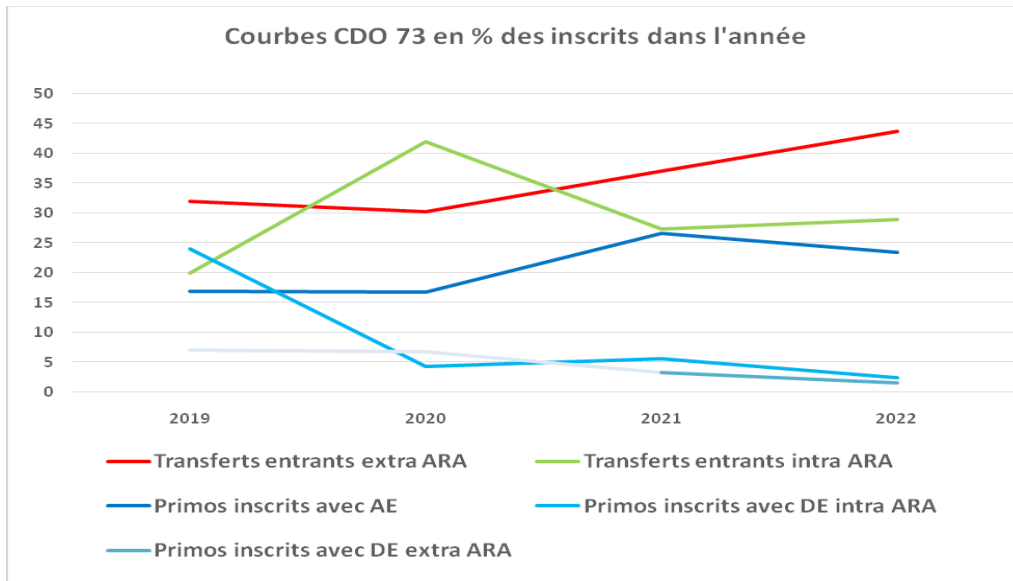
- A la baisse : les transferts entrants intra ARA, les primo-inscrits avec DE intra et extra ARA

J. LE RHONE



- A l'exception des transferts entrants intra-ARA tous les types d'inscription augmentent très légèrement.

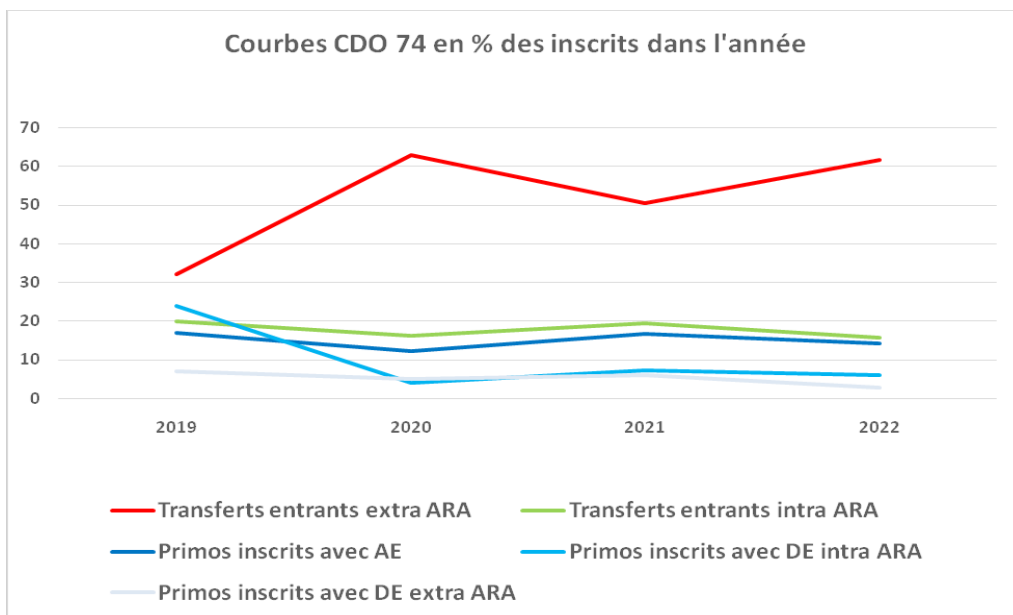
K. LA SAVOIE



- A la hausse : les transferts entrants intra et extra ARA

- A la baisse tous les types de primo-inscrits.

L. LA HAUTE SAVOIE



A l'exception des transferts entrants extra ARA, tous les autres types d'inscription sont en baisse.

Nous étudions des variations de flux ; il est attendu que les départements possédant un faible nombre d'inscrits au tableau puissent davantage présenter des courbes « accidentées » que les départements à nombre d'inscrits élevé. C'est le cas lorsque l'on compare les courbes de la Haute-Loire ou du Cantal à celle du Rhône par exemple.

Quatre départements présentent une courbe de transferts extra ARA élevée qui globalement se maintient : les 01, 69, 73 et 74. Cette situation va de pair avec une courbe des primo-inscrits avec DE extra ARA basse. Ces départements attireraient davantage les MK ayant déjà exercé ailleurs que les jeunes diplômés issus d'IFMK d'autres régions.

La courbe la plus basse de tous les départements est la courbe des primo-inscrits avec DE extra ARA. Ceci serait plutôt rassurant pour la région qui investit dans ses IFMK.

Quatre départements enregistrent une progression d'AE constante : les 01, 07, 26 et 38.

On peut considérer que la Loire est le département le plus « stable » dans son évolution démographique sur les quatre années d'étude. L'Isère, pourtant pourvue également d'un IFMK et de la seconde agglomération de la région présente une évolution sensiblement différente avec une augmentation des primo-inscriptions avec autorisation d'exercice et une baisse des primo-inscriptions avec DE intra ARA toutes deux marquées.

X. CONCLUSION

Comme nous avons déjà pu le constater en 2022, chaque département a sa propre dynamique démographique professionnelle. La ruralité, l'urbanité, l'activité touristique caractérisent davantage chaque dynamique départementale que la présence ou non d'un institut de formation. Les zones urbaines demeurent toujours plus attractives que les zones rurales malgré le zonage. Le Cantal département rural et faiblement peuplé est le seul département qui voit son nombre total d'inscriptions au tableau baisser au terme de l'année 2022.

La dynamique démographique régionale est très largement influencée par l'augmentation croissante du nombre de primo-inscriptions avec autorisation d'exercice qui dépasse à présent le nombre de primo-inscriptions avec DE intra et extra ARA. En 2022, 316 kinésithérapeutes ont été diplômés en région Auvergne Rhône Alpes. 307 d'entre eux se sont primo-inscrits dans la région contre 369 avec une autorisation d'exercice. Au niveau national, 62.5% des diplômés hors France sont des ressortissants français (cf. rapport démographie 2022 de l'observatoire du CNOMK, p.42). La situation en région Auvergne Rhône Alpes laisse donc à penser qu'afin de répondre aux besoins de santé de la population, le système de santé français actuel est engagé dans une forme de sous-traitance de la formation de ses kinésithérapeutes à d'autres pays européens alors même que cette formation subit de fortes mutations à l'échelon national.